

MEURTRE DE KHASHOGGI

BOLTON ÉVOQUE LE SOUTIEN DE TRUMP AU PRINCE HÉRITIER SAOUDIEN

Page 16

COURS DU PÉTROLE

LES PRIX À LA HAUSSE

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION *Libre*

N° 4027 | Mardi 23 juin 2020 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

REGAIN DES INFECTIONS 7 NOUVEAUX DÉCÈS

Page 16

SELON UN MEMBRE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE :

LE RETOUR AU CONFINEMENT TOTAL EXCLU

Page 2



ÉDUCATION NATIONALE
PROMESSE D'UNE RÉFORME GLOBALE

Page 3



FOOTBALL, "EN" DES LOCAUX
BOUGHERRA NOMMÉ SÉLECTIONNEUR

Page 16

HOMOLOGATION DES TESTS DE CORONAVIRUS FABRIQUÉS EN ALGÉRIE

Les précisions de Lotfi Benbahmed

Lotfi Benbahmed a apporté des précisions sur l'affaire des tests de dépistage rapide du coronavirus fabriqués en Algérie par Vital Care et qui attendent leur homologation par les autorités sanitaires. "Il y a souvent des informations fallacieuses qui circulent sur le net. Il faut savoir que nous veillons à l'application stricte de la réglementation", a déclaré d'emblée le ministre délégué à l'Industrie pharmaceutique. Il précise que pour ces tests rapides et "comme le stipule la réglementation un dossier avait été déposé au ministère de la Santé par cette société (Vital Care) et une autorisation d'exploitation leur a été accordée. Après il y a eu une visite sur site de l'usine qui a été faite par l'Agence nationale des produits pharmaceutiques. Il y a eu l'analyse de trois lots de validation puis enfin la semaine passée le test avait été homologué", a-t-il ajouté. Toutefois, Vital Care ne peut pas commercialiser ce produit "tant que toutes les réserves, tous les documents ne seront pas remis." Le ministre rappelle que "les procédures en termes d'enregistrement sont clairement définies. L'enregistrement est fait par l'Agence nationale des produits pharmaceutiques qui a fait son travail, nous sommes sereins sur ce point là", a-t-il soutenu. Ces tests rapides "jouent un rôle complémentaire", a-t-il expliqué. "Ce ne sont pas des tests PCR. Ce sont des tests sérologiques. Ils ont été adoptés chez nous dans la stratégie de dépistage et d'enquête épidémiologique par le comité scientifique en charge du suivi de l'épidémie", a-t-il encore expliqué. Le ministre a précisé que l'Institut Pasteur d'Algérie a distribué "140.000 de ce type de tests qui ont été (importés) dans le cadre de dons. D'autres opérateurs ont importé ce type de tests". Pour les tests rapides fabriqués en Algérie, ils "doivent attendre l'autorisation de mise sur le marché", a indiqué le ministre.

Samedi, le docteur Saïd Gari, directeur médical et responsable de la communication de Vital Care, a indiqué que ces "tests attendent leur homologation depuis plus d'un mois".

"Depuis le 11 mai, nous avons constitué le dossier d'homologation que nous avons soumis à l'Agence nationale des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux. Pendant cette période nous avons fabriqué les 3 lots de validation comme l'exige la réglementation nationale. Nous avons reçu une inspection de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques et du Laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques", a-t-il expliqué. "Le dossier est à leur niveau et nous attendons la décision d'homologation", a ajouté le docteur Gari, en précisant que "sans homologation, Vital Care ne pourra commercialiser aucun test".

Les États-Unis offrent 4.000 kits de tests à l'Algérie

Les États-Unis ont fait un don de 4.000 kits de test du coronavirus, pour le peuple algérien, via l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Dans une publication de l'ambassade des États-Unis en Algérie, il est indiqué : "Nous sommes fiers de donner des kits de test Covid-19 pour 4.000 personnes à l'Algérie via l'Agence internationale de l'énergie atomique." Les États-Unis qui mènent une grande campagne de lutte contre le coronavirus, par plusieurs dispositifs pour faire face à la crise sanitaire mondiale, ont réussi à travers leur gouvernement, des particuliers et des entreprises américaines à réaliser des dons qui totalisent 11 milliards de dollars jusqu'à présent.

Pour rappel, les États-Unis ont déjà fait un don financier de l'équivalent de deux millions d'euros pour l'Algérie afin de faire face à la pandémie du coronavirus dans le pays.

R. N.

SELON UN MEMBRE DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le retour au "confinement total exclu"

Abdelkrim Touahria, membre du Comité scientifique chargé de l'évolution du coronavirus en Algérie, a exclu, hier, lors de son passage à la radio Chaîne 1, la possibilité d'imposer à nouveau le confinement à l'ensemble du pays...

PAR RAHIMA RAHMOUNI

M. Touahria a indiqué que le nombre élevé de cas était attendu en raison du non respect des mesures préventives. Il a expliqué que le "confinement ne sera que partielle et sera appliqué dans des foyers où seules les infections sont enregistrées, soulignant à cet égard que la solution réside dans des études épidémiologiques", selon le même média.

Le même responsable a précisé que "le comité a un plan pour la levée du confinement dans tous les secteurs et activités économiques en collaboration avec les responsables des différents secteurs, à condition que plan soit accompagné par le respect des mesures de prévention et de la distanciation sociale".



Par ailleurs, la recrudescence des cas de contamination par le coronavirus enregistrés ces derniers jours dans certaines wilayas inquiète les autorités sanitaires du pays, au point où le porte-parole du Comité scientifique du suivi et de l'évolution de la pandémie Covid-19, le professeur Djamel Fourar, a évoqué vendredi dernier la "possibilité de réinstaurer le confinement dans ces wilayas".

Depuis le 18 juin dernier, le nombre de cas confirmé d'infections par le coronavirus a légèrement augmenté en Algérie, passant de 117 cas à 140 enregistrés hier dimanche 21 juin. Les autorités sanitaires attribuent ce rebond des cas de contamination au non-respect des mesures de prévention.

Le ministre de la Santé, Abderrahmane

Benbouzid, a évoqué, samedi dernier, lors d'une visite de travail dans la wilaya de Boumerdes, l'augmentation des cas de contamination par la Covid-19 en Algérie et dans le reste du monde, en précisant ignorer s'il s'agit d'une deuxième vague du virus.

A ce propos, il convient de souligner que plusieurs pays, notamment en Asie, redoutent une deuxième vague du coronavirus, suite à l'apparition d'un nouveau foyer en Chine, à Pékin, avec un nombre de cas peu élevé, mais cette résurgence de contamination a conduit les autorités sanitaires à prendre des mesures de restrictions, telles que le confinement de quartiers à Pékin et la suspension du trafic aérien.

R. R.

REBOND DU CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

Le professeur Fourar rassure

PAR RACIM NIDAL

L'Algérie a entamé depuis avant-hier dimanche sa troisième semaine de déconfinement avec une légère hausse des cas confirmés de coronavirus qui n'inquiète pas le professeur Djamel Fourar.

Deux jours après avoir évoqué la possibilité de réinstaurer le confinement dans certaines wilayas en raison de la hausse du nombre de cas confirmés de coronavirus, le porte-parole du comité scientifique en charge du suivi de l'épidémie se montre moins inquiet.

Cette hausse "n'est pas inquiétante", a-t-il déclaré ce dimanche à la presse, en marge de la présentation du bilan quotidien de l'épidémie en Algérie, rapporte l'agence officielle.

Pour lui, cette hausse est "naturelle" et s'explique par la reprise de plusieurs activités commerciales et la réouverture de nombreux magasins. Mais aussi par le non-respect des mesures sanitaires notam-

ment le port du masque, la distanciation physique et le lavage des mains.

Il a jugé "primordial" le rôle du citoyen dans la bataille contre la pandémie de coronavirus, à travers le respect des mesures barrières, qui représentent "la seule issue" pour venir à bout de l'épidémie.

Plus de 16 % des cas enregistrés liés à des contaminations familiales

Dans ce contexte, le directeur général de la prévention au ministère de la Santé et porte-parole du Comité scientifique chargé du suivi et de l'évolution de la pandémie Covid-19 en Algérie, Djamel Fourar, a indiqué, dans un entretien publié hier, dans les colonnes d'El Watan, que "certaines villes des wilayas de Sétif, Ouargla, Béchar et El-Oued connaissent une augmentation du nombre de cas, liée à de nouvelles contaminations familiales, représentant plus de 16 % des cas enregistrés."

Le même responsable a évoqué vendredi

dernier "la possibilité de réinstaurer le confinement dans certaines wilayas qui ont connu un rebond des cas de contamination par le coronavirus, tout en estimant que la légère hausse du nombre des cas confirmés n'était pas inquiétante pour l'instant".

Avant de trancher la question d'un éventuel retour au confinement dans certaines wilayas, le gouvernement s'en remet aux citoyens dont il attend un respect strict des mesures mises en place pour endiguer la pandémie, sachant que les autorités sanitaires avaient imputé ce rebond des cas de contamination au non-respect des gestes barrière.

Interrogé sur l'intensification des tests de diagnostic par PCR, Djamel Fourar a indiqué : "A ce jour, 26 laboratoires sont en exercice et assurent tous le diagnostic virologique par la PCR. Les quantités actuelles sont suffisantes pour répondre aux besoins des différents centres de diagnostic."

R. N.

TLEMCCEN, SERVICE DÉDIÉ À LA COVID-19

Les responsables alertent sur la "saturation"

Le nombre de personnes contrôlées positives à la Covid-19 a connu ces derniers jours un rebond assez spectaculaire, mettant sous pression les structures sanitaires dédiées à cette pandémie, dans certaines wilayas. C'est le cas à Tlemccen où le service Covid-19, d'une capacité de 90 lits, affiche complet depuis quelques jours déjà, selon le professeur Benchouk qui a intervenu hier sur les ondes de la radio de "15, 20 voire 25 personnes qui arrivent quotidiennement", indiquant que "le service est arrivé à saturation". Mezzouni Nasser-Eddine, directeur de la Santé, s'exprimant toujours sur les ondes de la radio, a évoqué "un plan B, avec la récupération du service de médecine légale de l'hôpital de Tlemccen pour l'accueil des nouveaux cas positifs à la Covid-19".

Pour sa part, le docteur Ounissi Ali, déplore l'absence de possibilité de tests PCR au niveau de wilaya de Tlemccen, ce qui nécessite, indique-t-il, "un déplacement du patient à Oran en plus d'une attente d'un mois avant le retour du prélèvement d'Alger". Le relâchement des citoyens, après la levée du confinement, est la cause de cette nouvelle flambée, ont déploré plusieurs intervenants qui pointent "l'inconscience et l'incrédulité" des Algériens face aux dangers de la pandémie.

R. N.

ÉDUCATION NATIONALE

Promesse d'une réforme globale

Le ministre de l'Éducation nationale promet de revoir tout le système éducatif. Son département invite tous les acteurs du monde pédagogique et les parents d'élèves à participer à des réunions d'évaluation qui seront bientôt lancés.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Mohamed Adjaout a décidé de relancer le chantier des réformes, mais cette fois-ci en incluant toutes les parties faisant partie du monde éducatif. Initié depuis samedi dernier, le chantier d'évaluation de la réforme sera complété par "un dialogue avec les enseignants, les partenaires sociaux, les parents d'élèves et tous les responsables à quelque niveau que ce soit". Dans une mouture, publiée sur le Net, le ministère de l'Éducation souligne "la nécessité de renforcer la mise en application des 450 propositions émanant du chantier de réformes de 2014. Le but étant d'approfondir les mécanismes de changement dans le paysage de l'école en déployant toutes les volontés des acteurs pour aboutir à une école de qualité", lit-on dans le document qui va réexaminer également les conclusions de la réforme issue de la commission d'experts de l'année 2000 conduite à l'époque par Benzaghrou. Après avoir reçu les partenaires sociaux la semaine dernière, le ministre va continuer sa série de consul-

tations notamment avec les conseillers à l'orientation scolaire, les pédagogues et les directeurs des établissements scolaires et ce, tout au long du mois de juillet. Pour élargir ce front, le premier responsable du département de l'Éducation a décidé de "faire participer des universitaires, des enseignants et spécialistes de la formation professionnelle, des acteurs du monde culturel, social et des chefs d'entreprise" afin de dresser une série de propositions sur la vision future de l'école et ses perspectives de changement. Une telle initiative est une première puisque les maux de l'école algérienne seront traités à tous les niveaux. Le document indique ainsi que "toutes les questions seront abordées dans les prochaines rencontres en vue d'établir une véritable feuille de route bien précise sur le futur paysage de l'école algérienne". En termes concrets, le ministre veut associer "les parents et les élèves à la participation de ces rencontres en tenant compte de toutes les propositions qui seront inclus dans la feuille de route de la réforme globale".

Révision des méthodes, programmes et livres scolaires

Parmi les points soulevés, indique le document, "revoir les méthodes d'enseignement, les adaptations des programmes face aux défis de la nouvelle technologie, la révision du livre scolaire pour l'ensemble des paliers et la mise au point sur l'orientation scolaire". Une mention spéciale sera apportée sur la filière mathématiques et technique mathématiques en vue de revoir la possibilité de la renforcer par de nouveaux programmes. Au lieu de comités



d'experts, le ministre a instruit les responsables régionaux à travers les wilayas de "coordonner avec les participants de tous les horizons en laissant ouvert le débat sur les propositions à venir". L'autre point, et non des moindres, sera de traiter "la déperdition scolaire et le phénomène de violence qui seront abordés par les principaux concernés à savoir les associations de parents d'élève, les psychologues et les experts en pédagogie".

F. A.

RELANCE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Meziane Mériane : "Il faut identifier les problèmes à traiter"

PAR CHAHINE ASTOUATI

Pour le coordinateur du Cnapest, il y a nécessité de libérer le système d'éducation nationale en le protégeant, notamment, des "interférences où les adultes soldent leurs problèmes politique et idéologique" sur l'apprentissage de l'enfant. Intervenant hier à l'émission l'Invité de la rédaction de la chaîne 3 de la Radio algérienne, Meziane Meriane estime qu'afin que "le système d'apprentissage éducatif puisse reprendre sa place dans la sphère des pays développés il faudrait, au préalable, faire du secteur de l'éducation un ministère de souveraineté". Pour lui, l'école possède le pouvoir de projeter une nation vers le développement, tout comme elle peut la précipiter vers "les abîmes". Commentant le contenu de la mouture projetant une réforme du système éducatif, remise, lundi, par le gouvernement à son syndicat, l'intervenant juge qu'on "ne peut parler de l'école de demain, sans s'intéresser au préalable à son état actuel". Pour lui, avant d'introduire toute réforme, il y a lieu, d'abord, d'identifier les problèmes à traiter et à évaluer les ressources dont on dispose pour y faire face.

M. Meriane constate, d'autre part, qu'il existe une réforme qui est appliquée actuellement, "celle de Benzaghrou", estimant que celle qui est proposée, aujourd'hui, doit se faire sur la base d'un algorithme d'évaluation. Clarifiant sa position, il propose que soient préalablement cernées les causes qui ont empêché de parvenir aux objectifs assignés à cette dernière. Il constate, en outre, que des objectifs assignés à cette réforme "n'ont pas été atteints". Pour lui, il y a donc lieu d'éviter toute précipitation avant de connaître les raisons de cet "échec" il considère qu'une fois que celles-ci auront été déterminées, "on pourra alors parler de remédiation ou de réformes", une approche qu'il propose de confier à des spécialistes des sciences de l'éducation, pour "remédier à ces bavures". Pour entreprendre un tel chantier, le président du Cnapest observe qu'il y a lieu de se baser sur le niveau "effarant" de la déperdition scolaires (500.000 élèves sont, chaque année, renvoyés de l'école). Il insiste pour que soient, d'abord, déterminées les causes des échecs chaque fois répétés dont n'a cessé d'être la victime le système éducatif national.

Parmi les raisons qui ont conduit à cette situation, l'invité met en avant "le véritable problème" que constitue la non-maîtrise des langues par les enfants scolarisés, laquelle, souligne-t-il, joue un très grand rôle dans l'apprentissage de ces derniers, d'où la nécessité, selon lui, d'instaurer des politiques linguistiques "pour pallier ces incohérences". Revenant à la politique de réforme proposée par le professeur Benzaghrou "et à d'autres encore, dont les objectifs sont bien tracés", le coordinateur du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique en vient à s'interroger sur les raisons qui font "que notre enfant patine et pourquoi il ne maîtrise pas correctement ses langues, arabe et amazigh, en particulier". À propos de l'apprentissage des sciences mathématiques, enseignées à seulement 3 % des élèves, Meziane Meriane relève l'aspect "dramatique de la suppression de l'enseignement technique, un fleuron qui aurait pu apporter un taux d'intégration dont le pays a grandement besoin".

C. A.

CONSEIL DE LA NATION / TIERS PRÉSIDENTIEL Validation des nouveaux membres

Le Conseil de la Nation a tenu, hier, une séance plénière consacrée à la validation de la qualité de membre de quinze (15) nouveaux membres nommés récemment au titre du tiers présidentiel par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Présidée par Salah Goudjil, président par intérim du Conseil en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, la plénière a vu l'adoption à l'unanimité du rapport de la commission des Affaires juridiques, administratives, des droits de l'Homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial sur la validation de la qualité de membre de quinze (15) nouveaux sénateurs nommés au titre du tiers présidentiel. Le rapport est présenté devant les membres du Conseil pour adoption conformément aux dispositions de la Constitution et du règlement intérieur de la haute chambre du Parlement. Pour rappel, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune avait signé deux décrets présidentiels par lesquels il a désigné 15 membres du tiers présidentiel au Conseil de la Nation. Par ailleurs, la plénière a également vu l'adoption de la liste nominative des vice-présidents du conseil de la Nation formant le bureau du Conseil au titre du renouvellement annuel 2020, et ce suivant les propositions des groupes parlementaires. Il s'agit de Belaid Hadji et Ghazi Djabri du groupe parlementaire du Front de libération nationale (FLN), Louiza Chachou du groupe parlementaire du tiers présidentiel, et Hamid Bouzekri du groupe parlementaire du Rassemblement nationale démocratique (RND). Adoption faite, il a été procédé à l'installation du bureau du Conseil et des neuf commissions permanentes. Intervenant à l'occasion, M. Goudjil a affirmé que le Conseil de la Nation se "renforcera" avec l'installation des nouveaux membres au titre du tiers présidentiel, avant de leur souhaiter plein succès dans l'accomplissement de leurs missions. S'agissant de l'adoption de la liste des vices présidents et de l'installation du Bureau et des neuf commissions, M. Goudjil rappellera qu'il "s'agit d'une démarche s'inscrivant dans le cadre du renouvellement annuel des structures de la chambre haute du parlement". A l'entame de la plénière, le président par intérim du Conseil de la Nation a appelé à observer une minute de silence en hommage au martyr du devoir nationale, le caporal contractuel Zenanda Mostefa, avant de présenter ses condoléances à l'Armée nationale populaire et aux membres de la famille du défunt.

R. N.

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE 2017

Raouia présente à l'APN le projet de loi

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouia, a présenté hier le projet de loi de règlement budgétaire de l'exercice 2017 devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors d'une séance plénière présidée par Slimane Chenine, président de l'institution parlementaire.

PAR LAKHDARI BRAHIM

Selon les chiffres présentés par le ministre, le montant global des recettes réalisées en 2017 a atteint 6.072 milliards de dinars contre des prévisions établies à 5.635 milliards de dinars dans la loi de finances du même exercice. Des recettes effectives réparties entre 3.945 milliards de dinars de recettes ordinaires (64,97 %) et 2.127 milliards de dinars de recettes issues de la fiscalité pétrolière (35,03 %).

Les dépenses budgétaires au cours de l'exercice 2017 se sont, quant à elles, élevées à 6.767 milliards de dinars contre des prévisions établies à 6.883 milliards de dinars.

Des dépenses effectives réparties entre 4.497 milliards de dinars de dépenses de fonctionnement (66,46 %) et 2.270 milliards de dinars de dépenses d'équipement (33,54 %).

Concernant les transferts sociaux, le ministre a fait état d'un montant de 1.631 milliards de dinars en 2017, en recul de 11,4 % par rapport à 2016.

Ces transferts recouvrent les affectations destinées au soutien au logement et estimées à 305 milliards DA (-35 % par rapport à 2016), celles destinées au soutien



aux ménages et estimées à 413 milliards de dinars (-7 %), celles destinées au soutien aux retraités et estimées à 237 milliards DA (-2 %) et enfin les affectations destinées au soutien aux personnes démunies, aux besoins spécifiques et à faible revenu et estimées à 147 milliards de dinars (-10 %).

En comptabilisant les dépenses imprévues, qui se sont élevées à 92 milliards de

dinars, le déficit réel du budget a atteint 786 milliards de dinars. Concernant la liquidité, la situation finale de l'exécution de la loi de finances 2017 a donné lieu à un déficit global du Trésor de l'ordre de 2.260 milliards de dinars, couvert par le Fonds de régulation des recettes (FRR) et le mécanisme de financement conventionnel. Ainsi le FRR a été épuisé en 2017 suite au prélèvement d'un montant restant

s'élevant à 838 milliards de dinars. Concernant le cadre économique, le ministre a précisé que le taux de croissance en 2017, s'était élevé à 1,4 %, contre 3,9 % prévu par la même loi de Finances du même exercice.

Le secteur des hydrocarbures a enregistré, cette même année, des recettes de l'ordre de 3,660 milliards DA, contre 4,071 milliards DA prévisionnelles dans la loi de finances, soit un écart négatif de 411 milliards DA.

L'exercice 2017 a connu une baisse du taux de change, de 1,49 du dinar algérien (DA) face au dollar américain (USD), passant de 109,47 DA face au USD en 2016, à 110,96 DA en 2017.

Quant aux taux d'inflation enregistré en 2017, il était de l'ordre de 5,59 %, contre 4 % prévisionnel.

Les réserves de change ont atteint 97,33 milliards USD fin 2017, contre 114,14 milliards USD fin 2016.

La valeur des créances sur la dette publique s'est établie, fin 2017, à 5,056 milliards DA, soit 27 % du produit intérieur brut (PIB), dont 4,911 milliards DA pour la dette intérieure et 145 milliards DA pour la dette extérieure.

L. B.

PROJET DE LOI INSTITUANT LE 8 MAI 1945,
JOURNÉE NATIONALE DE LA MÉMOIRE

Le bureau de l'APN transmet les amendements

Le bureau de l'Assemblée populaire nationale (APN) a transmis 8 amendements proposés au projet de loi instituant le 8 Mai 1945, Journée nationale de la Mémoire à la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés, a indiqué un communiqué de l'APN. "Le bureau de l'APN, réuni lundi 22 juin 2020 sous la présidence de Slimane Chenine, président de l'APN, a examiné les douze (12) amendements proposés au projet de loi instituant le 8 Mai 1945, Journée nationale de la Mémoire", a précisé le communiqué, relevant que le bureau a décidé de "transmettre huit (8) amendements à la commission des affaires juridiques, administratives et des libertés pour examen avec leurs auteurs, et refusé quatre (4) propositions d'amendements car ne remplissant pas les conditions de forme prévues par la loi". Le texte sera soumis au vote lors d'une plénière prévue aujourd'hui. Les membres de l'APN ont valorisé dimanche le projet de loi instituant le 8 Mai 1945, Journée nationale de la Mémoire, qualifiant cette décision de "courageuse et d'historique". Les interventions des députés ont porté sur "la nécessité" de l'ancrage des éléments de l'identité nationale et des idéaux du 1^{er} Novembre parmi les générations montantes ainsi que l'écriture de l'Histoire des différentes périodes coloniales et non seulement celle de la guerre de Libération.

R. N.

PORT DE JEANS ET DE BASKETS Les avocats d'Alger rappelés à l'ordre

L'information est tout de même cocasse. Le barreau d'Alger s'est senti obligé d'intervenir pour rappeler aux avocats, qui lui sont affiliés, sur l'obligation de porter une tenue correcte dans l'enceinte des tribunaux et même des établissements pénitentiaires. Dans une note signée du bâtonnier Abdelmadjid Sellini et datée du dimanche 21 juin, il est rappelé aux avocats qu'il leur est strictement interdit de porter "des jeans, des vêtements ou chaussures de sport ou des tenues indécentes, en tous endroits, y compris au sein des établissements pénitentiaires". Le bâtonnier, qui fait référence à l'article 9 des statuts et à l'article 55 du règlement intérieur, brandit la menace de prendre les mesures disciplinaires adéquates à l'encontre des contrevenants.

R. N.

TRIBUNAL DE SIDI-M'HAMED Le procès de Tahkout reporté au 1^{er} juillet

Le tribunal de Sidi-M'hamed a décidé hier de reporter le procès de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, poursuivi dans plusieurs affaires, notamment de corruption, au 1^{er} juillet prochain et ce, en raison de l'absence de l'accusé principal et de l'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia. Mahieddine Tahkout est poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation en lien avec la corruption, dont "obtention de privilèges, d'avantages et de marchés publics en violation de la législation".

Plusieurs responsables et anciens ministres sont également poursuivis dans ces affaires.

R. N.

SUSPENDU SUITE AU DÉCÈS DE L'AVOCAT ET FRÈRE
DE L'ACCUSÉ AHMED OUYAHIA

Le procès d'Ali Haddad reprendra mardi prochain

Suspendu suite au décès de l'avocat et frère de l'ex-Premier ministre, Ahmed Ouyahia, le procès de l'homme d'affaires Ali Haddad se poursuivra mardi prochain, a annoncé le juge près le tribunal de Sidi-M'hamed (Alger).

Présentant ses condoléances à la famille Ouyahia et la corporation des avocats, en son nom personnel et au nom des magistrats, du procureur de la République et du président du tribunal, le juge a annoncé la levée de l'audience, ouverte la matinée, et sa reprise mardi prochain, en autorisant à Ahmed Ouyahia d'assister aux funérailles de son frère.

Dans cette affaire sont poursuivis Ali Haddad et des membres de sa famille, les deux ex-Premier ministres Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia, les anciens ministre Amar Ghoul, Boudjemaa Talai, Abdelkader Kadi, Abdelghani Zaâlane, Abdesslem Bouchourab, Mahdjoub Bedda, Youcef Yousfi, Amara Benyounès et d'autres cadres supérieurs.

Lors de l'audience du matin, le juge a entendu Ali Haddad qui a rejeté en bloc toutes les accusations retenues contre lui reconnaissant néanmoins avoir bénéficié de plusieurs fonciers dans différentes wilayas, dont Béjaïa, Bouira et El-Bayad pour réaliser ses projets d'investissements.

Il a affirmé, dans ce sens, que son groupe s'acquittait "régulièrement" des impôts et taxes de Douane.

Admettant que son groupe avait obtenu plusieurs crédits pour la réalisation des projets, il a fait état de difficultés à recou-



vrer les créances auprès de nombreux départements ministériels.

Par ailleurs, Ali Haddad a avoué au tribunal qu'il a mis à la disposition de la direction de la dernière campagne électorale de l'ancien Président Abdelaziz Bouteflika 4 fourgons de diffusion directe "à la demande de son frère Saïd Bouteflika". De son côté, l'ex-Premier ministre, Abdelmalek Sellal a déclaré au tribunal que l'ancien Président Bouteflika "s'est porté candidat à un 5^e mandat en tant que candidat libre et non d'un quelconque parti politique", ajoutant que "c'est le frère de l'ancien Président, Saïd Bouteflika, qui gérait la communication au sein de la direction de campagne".

COURS DU PÉTROLE

Les prix grimpent

Le cours du baril de Brent, pétrole de référence pour le Sahara Blend algérien, s'établissait hier matin au-dessus de la barre des 42 dollars tandis que le baril de WTI flirtait avec la barre des 40 dollars, signalant un début de semaine positif sur les marchés internationaux.

PAR RIAD EL HADI

Les deux barils avaient connu une hausse d'environ 9 % durant la semaine dernière alors que les cours du Brent ont connu un déport (backwardation), où le pétrole pour livraison immédiate coûte plus cher que le pétrole à livraison décalée. Il s'agit en général d'un signe indiquant que l'offre se resserre.



Aux États-Unis et au Canada, le nombre de puits de pétrole et gaz naturel en activité sont tombés à un niveau historiquement bas, malgré le retour d'activité de certains producteurs suite à la hausse récente des cours. De même que l'Irak et le Kazakhstan se sont engagés ce jeudi à mieux respecter les coupes budgétaires décidées dans le cadre de l'accord Opep+.

Les prix du pétrole ont également été soutenus par une reprise de la demande mondiale en carburants suite à la chute historique aux mois d'avril et mai durant le confinement imposé par la pandémie du coronavirus Covid-19.

Malgré l'accalmie dans laquelle se trouve actuellement le pétrole, des inquiétudes demeurent sur les marchés quant à la pos-

sibilité d'une deuxième vague de pandémie pouvant entraver la reprise de la demande en carburants.

En effet, l'Organisation mondiale de la santé a signalé ce dimanche une hausse record du nombre de cas de contamination à travers le monde, avec les plus grandes hausses signalées dans les deux Amériques (Nord et Sud). Les pics de contaminations dans certaines zones du monde tels que Pékin ou dans la deuxième province la plus peuplée d'Australie, Victoria, a mené les autorités à imposer un confinement afin d'endiguer la propagation.

"Les dégâts économiques potentiels d'une nouvelle vague de mesures anti-Covid continuera selon toute vraisemblance à contenir l'enthousiasme des investisseurs", estime dans ce cadre Michael McCarthy, stratège pour la firme CMC Markets cité par la même source.

R. E.

EXPLORATIONS PÉTROLIÈRES

Vers le retour de la Sonatrach en Libye

PAR RAYAN NASSIM

Après près de dix ans d'arrêt d'activité, la Sonatrach accentue les pourparlers avec la partie libyenne afin de reprendre les explorations en Libye, qui sont suspendues depuis 2011 mais cela si la sécurité et la rentabilité des projets sont garanties.

"Une coordination est en cours avec le ministère libyen de l'Énergie afin que la société puisse reprendre ses activités dès que les conditions le permettent", c'est ce qu'a déclaré la semaine dernière le ministre de l'Énergie Mohamed Arkab devant les membres de la Commission des finances

et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre de l'examen du projet de loi portant règlement budgétaire 2017.

Ainsi, Arkab a fixé deux conditions essentielles pour un éventuel retour qui se résumait dans la sécurité pour les employés de la Sonatrach et ses installations, mais aussi que l'activité soit "rentable", notamment en ces moments de baisse des prix du baril.

En effet, la Sonatrach a dû suspendre ses activités en Libye dès la détérioration des conditions sécuritaires en 2011, avec la chute du régime de Khadafi, et la propaga-

tion des affrontements armés dans le pays, sachant que la Sonatrach a réalisé juste avant une découverte du pétrole dans le bassin de Ghadames au sud-ouest de Tripoli.

Dans les conditions actuelles que traverse la Libye, qui est gouvernée par deux parties qui s'affrontent militairement, les conditions sécuritaires risquent d'être difficiles à garantir, mais la Libye compte relancer sa production de pétrole et se lance déjà à la recherche d'investisseurs étrangers pour l'accompagner dans ce processus.

R. N.

AIR ALGÉRIE

Début de revalidation de 600.000 billets

La compagnie aérienne Air Algérie a entamé une opération de revalidation de 600.000 billets, portant sur des vols domestiques et internationaux, ayant été achetés mais non consommés en raison de la suspension du trafic aérien le 18 mars dernier pour freiner la propagation du coronavirus, a indiqué hier le porte-parole de la compagnie, Amine Andaloussi.

"Air Algérie procède actuellement à la mise à jour de ses données de billetterie. Depuis le 18 mars dernier, 17.000 vols ont été annulés ce qui équivaut à 600.000 billets domestiques et internationaux", a-t-il expliqué à l'APS.

Depuis le lancement de cette opération de mise à jour, hier dimanche, les agences d'Air Algérie "connaissent un flux important de clients dont la plupart sont venus revalider leurs billets pour les reporter à une date ultérieure", a-t-il précisé.

Les agences commerciales d'Air Algérie ont été rouvertes dimanche dans cinq wilayas, à savoir Alger, Oran, Constantine, Annaba et Ouargla, après avoir été équipées des moyens de prévention contre la pandémie, selon les normes et les recommandations sanitaires.

Selon le même responsable, les

demandes de report portent pour la plupart sur des dates "allant au delà du mois de septembre" prochain.

Le porte-parole d'Air Algérie a assuré que la "modification des billets achetés avant la reprise effective des vols se fait gratuitement dans la même classe, durant toute leur validité et avant la date de voyage prévu".

Les clients de la compagnie peuvent ainsi bénéficier de "modifications sans frais dans la même cabine et pour toute destination dans le même pays", pour des voyages "allant jusqu'au 31 mars 2021". D'autres clients, par contre, demandent le remboursement de leurs billets. M. Andaloussi a expliqué que ces clients peuvent bénéficier d'un "Voucher", c'est à dire 'un billet valable jusqu'au 31 décembre 2021 et qui donne lieu à un remboursement en cas de non-utilisation au delà de cette date.

Le responsable a tenu à rappeler que la reprise du trafic aérien n'était pas une décision qui dépend d'Air Algérie mais qu'elle était une prérogative du président de la République.

La suspension du trafic aérien algérien depuis la mi-mars a déjà engendré pour Air Algérie des pertes de 38 milliards de dinars sur le chiffre d'affaires des vols

passagers, un montant qui atteindrait les 89 milliards de dinars d'ici à la fin de l'année.

"On ne peut pas avancer de date pour la reprise du trafic aérien des voyageurs. La décision d'ouvrir l'espace aérien est une prérogative du président de la République. Cependant même si on décide de reprendre cette activité, on va le faire à hauteur de 30 % de notre programme habituel, et on ne peut pas excéder les 40 % d'ici à la fin 2020", avait déclaré M. Andaloussi à l'APS.

Ainsi, "avec un tel scénario de reprise d'activité, les pertes de la compagnie pourraient atteindre 89 milliards de dinars d'ici à la fin de l'année", a-t-il prédit.

Selon les prévisions des experts, le retour au programme des vols de 2019, pour Air Algérie et pour les autres compagnies aériennes dans le monde, ne peut se faire avant l'année 2023, voire 2025.

Depuis la suspension du trafic aérien le 18 mars, exception faite pour les vols cargo et pour les opérations de rapatriement, quelque 17.620 vols d'Air Algérie ont été annulés, que ce soit pour les lignes intérieures ou extérieures.

R. N.

ACCIDENTS IMPUTÉS À DES MOTOCYCLISTES 144 morts et 2.946 blessés en 3 mois

Les services de la Sûreté nationale ont enregistré, en trois mois, plus de 2.400 accidents de la route occasionnés par des conducteurs de motos de différentes cylindrées, faisant 144 morts et 2.946 blessés.

"Durant la période s'étalant de mars à mai de l'année en cours, les services de la Police ont enregistré 2.447 accidents de la route dans lesquels ont été impliqués 2.608 conducteurs de motos de diverses cylindrées, faisant au total 2946 blessés et 144 morts", précise le communiqué.

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) appelle les conducteurs de motos à faire preuve de prudence et de vigilance, ainsi qu'au strict respect des lois, des règles de sécurité routière et des mesures préventives, à l'instar du port du casque. La DGSN exhorte également les motocyclistes à "éviter les manœuvres dangereuses et les exhibitions sur la voie publique". A travers ses supports de communications (site électronique, réseaux sociaux, émission radiophonique et campagnes de proximité), la Sûreté nationale œuvre à "diffuser une culture routière sûre chez les usagers de la route afin de réduire les accidents de la circulation", précise le communiqué.

Les services de Police veillent à l'accomplissement de leur devoir pour préserver les biens et la santé du citoyen, et organiser le trafic routier.

La DGSN rappelle son numéro vert 15 48 mis à la disposition des citoyens 24h/24h pour répondre aux préoccupations et recevoir tout signalement.

R. N.

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU
DIRECTION DES RESSOURCES EN EAU DE LA WILAYA DE BLIDA**

NIF de la DREW/BLIDA : 0905954993700

N° de l'opération : N°85/2018 (CSGCL)

Intitulé de l'Opération : Etude, aménagement et curage des Oueds (protection des Oueds contre les inondations) des communes de Boufarik, Soumaa et Guerrouaou.

Objet du Projet : Curage et nettoyage des oueds au niveau des Communes de Boufarik, Soumaa et Guerrouaou..

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° 05/DREW/2020**

Le présent avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est lancé par la direction des ressources en eau de la Wilaya de BLIDA ayant pour objet le Curage et nettoyage des oueds au niveau des Communes de Boufarik, Soumaa et Guerrouaou.

L'appel est ouvert aux entreprises groupement d'entreprise possédant la qualification professionnelle spécifique au domaine de l'hydraulique dans la catégorie IV ou plus.

L'entreprise soumissionnaire doit avoir au moins réalisé un projet dans le Curage des Oueds, justifier par une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage public.

L'entreprise soumissionnaire doit avoir une capacité financière pour un chiffre d'affaire moyen supérieur ou égal à 40 millions de DA des trois dernières années (2016-2017-2018), justifier par des bilans certifiés par un commissaire aux comptes.

1. Dossier de candidature (Enveloppe A)

- Déclaration de candidature.
- Déclaration de probité.
- Status pour les sociétés.
- Documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
- Tout documents permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

- a) Capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité, le cas échéant
- b) Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
- c) Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

2. Offre technique (Enveloppe B)

- Déclaration à souscrire.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 67 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

- Cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté »

3. Offre financière (Enveloppe C)

- Lettre de soumission.
- Bords des prix (BPU).
- Détail estimatif et quantitatif (DQE).
- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).
- Sous détail des prix unitaires (SDPU).
- Devis descriptif et estimatif détaillé (DDED).

Les cahiers des charges sont retirés auprès de la direction des ressources en eau de la wilaya de Blida, sise à 102 route de zaban - Blida.

Les offres seront déposées à la date de dépôt des offres sont mentionnées dans le cahier des charges, avant sa remise aux soumissionnaires (La date de dépôt des offres sont fixée au 15 ème jour avant 12 heures à compter de la de la première parution du présent avis sur les quotidiens nationaux ou sur le BOMOP).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière. Ces offres sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière » selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres- appel d'offres n°... l'objet de l'appel d'offres » et déposées auprès de la direction des ressources en eau de la wilaya de BLIDA (SAM)

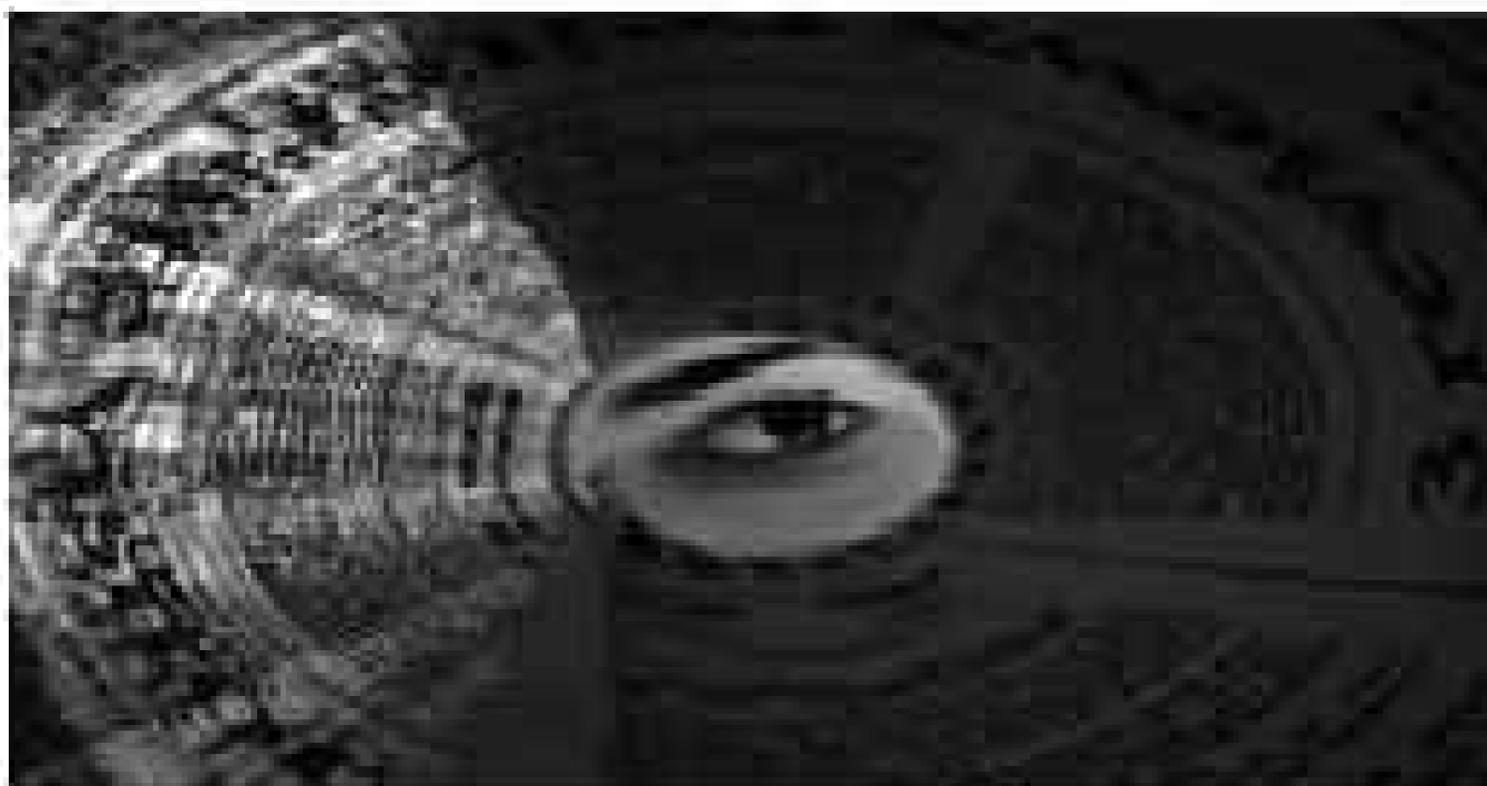
La validité des offres est de trois (03) mois augmentée de la durée de préparation des offres.

Les dossiers incomplets et ne répondant pas aux conditions de cet appel d'offres et du cahier des charges seront purement et simplement écartés de l'analyse par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Les soumissionnaires sont invités à la séance d'ouverture des plis conformément à l'article 162 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, qui se tiendra le jour correspondant à la date de dépôt des offres au siège de la Direction des ressources en eau de la Wilaya de BLIDA et l'ouverture des plis se fera à 14h00.

Midi Libre n° 4027 - Mardi 23 juin 2020 - Anep 2016 010 239

MIDI
MIDI LIBRE



L'INFO, RIEN QUE L'INFO

Importation de voitures neuves

Un peu plus de deux semaines après la publication de la loi de finances complémentaire 2020 au Journal officiel et son entrée en vigueur, le gouvernement a rendu la reprise de l'activité des concessionnaires auto tributaire de la publication du cahier des charges, relatif à l'importation de voitures neuves en Algérie.



**Transport : nécessité de développer
le réseau ferroviaire parallèlement
au réseau routier**

Importation de voitures neuves

Un peu plus de deux semaines après la publication de la loi de finances complémentaire 2020 au Journal officiel et son entrée en vigueur, le gouvernement a rendu la reprise de l'activité des concessionnaires auto tributaire de la publication du cahier des charges, relatif à l'importation de voitures neuves en Algérie.

Plusieurs citoyens se posent des questions au sujet de la ré-autorisation de l'importation de voitures neuves ? Quand ? A quel prix ? Quel concessionnaire représentant telle ou telle marque ? Et de nombreuses autres questions auxquelles nous tentons de répondre aujourd'hui.

Quand procéder à l'importation de voitures neuves ?

Il n'y a pas de date précise pour lancer les opérations d'importation de voitures neuves en Algérie, en effet, la loi de finances complémentaire 2020 a réintroduit l'importation de véhicules neufs, mais pas avant la publication d'un nouveau cahier des charges encadrant cette activité. Cependant, selon le ministre de l'Industrie, théoriquement, les premiers véhicules neufs importés ne peuvent être mis sur le marché que vers la fin de l'année.

Quand le nouveau cahier des charges sera-t-il publié ?

Selon le ministre de l'Industrie, le nouveau cahier des charges fixant les conditions et les modalités d'importation de voitures neuves en Algérie, sera promul-



gué d'ici à juillet 2020.

Quelles sont les termes du nouveau cahier des charges ?

Actuellement, les termes du nouveau cahier des charges n'ont pas été révélés. Cependant, le ministre a fait savoir que la règle 51/49 est maintenue pour les activités d'achat/revente, et l'activité du concessionnaire auto est concernée par cette règle, ce qui signifie que certaines marques en Algérie sans partenaire local doivent étudier cette nouvelle condition. Également, le nouveau cahier des charges va pousser les concessionnaires à vendre avec des marges bénéficiaires plutôt raisonnables. Sachant que le concessionnaire ne pourra importer un véhicule sans avoir au préalable la commande d'un client.

Qui est le concessionnaire représentant telle ou telle marque ?

Au moment de la rédaction de ces lignes, les nouveaux concessionnaires n'ont pas été désignés, et la liste finale des concessionnaires agréés retenus sera rendue

publique au plus tard durant le dernier trimestre de 2020, mais selon nos informations : Jamal Spa a renouvelé son contrat avec Mazda. Ival maintient ses contrats de représentation avec Iveco, Fiat Professional et New Holland. Sovac possède toujours un contrat de représentation avec le groupe Volkswagen. DFSK a renouvelé son contrat avec Sarl Burgan international.

D'autre part, bien que Kia Algérie et Cima Motors représentent respectivement les marques Kia et Hyundai, la compétition est féroce entre les concessionnaires concernant la représentation officielle de ces marques en Algérie. En effet, le P.-dg du groupe Elsecom, Abderrahmane Achaïbou, a fait savoir qu'il compte récupérer l'exclusivité de la représentation de la marque Kia en Algérie. Tandis que Hyundai Motors Algérie a exprimé son intention de récupérer la marque Hyundai. Mais jusqu'à présent, ces marques sont toujours représentées par Kia Algérie et Cima Motors.

Quels seront les modèles commercialisés en Algérie ?

Logiquement, rien n'est encore officiel, car le cahier des charges n'a pas encore été publié, et les nouveaux concessionnaires n'ont pas été désignés, et même les représentants des marques que nous avons contacté n'ont confirmé aucun modèle officiellement.

Quels seront les prix des voitures neuves ?

Actuellement, il n'est pas possible de spéculer sur les prix des voitures neuves, d'autant plus que les opérations d'importation débuteront au plus tard la fin de l'année en cours, mais le ministre de l'Industrie a révélé que le nouveau cahier des charges va pousser les concessionnaires à vendre avec des marges bénéficiaires raisonnables. Néanmoins, la dépréciation du dinar algérien aura de sévères répercussions sur les prix des véhicules neufs.

KIA MSILA

K2500 Facelift disponible avec un délai de livraison d'une semaine

L'utilitaire K2500 châssis nu est actuellement disponible chez Fodil Motors Msila, l'agent agréé par Kia Al jazair, avec un délai de livraison de 3 à 7 jours, et un prix de 2.970.000 DA. Le Kia K2500 est animé par un moteur 2.5 Turbo Diesel développant une puissance de 130 ch et un couple

de 255 Nm. L'utilitaire K2500 se caractérise par une charge utile de 1000 kg. Coté équipements, le K2500 dispose d'un système ABS, deux airbags, régulateur de vitesse, climatisation manuelle, commandes autoradio au volant avec un écran de 3,8 pouces et des prises USB et AUX.

IVECO ALGÉRIE Réduction de 35 % sur la vidange et filtration



Le groupe Ival, à travers son réseau du service après-vente, lance une nouvelle campagne promotionnelle, en proposant à ses clients une remise exceptionnelle allant jusqu'à 35 % sur la vidange et la filtration d'origine 100 % Iveco, et ce, du 15 juin au 15 septembre 2020.

Ival Algérie indique que les clients peuvent profiter de l'offre jidange sur toute la gamme Iveco en moins d'une heure :

- Scanner gratuit
 - Remplacement du filtre à huile, du filtre à gazoil et du filtre à air
 - Vérification : liquide de freins, liquide de refroidissement, huile de direction
 - Diagnostic de 10 points de contrôle
 - Huile d'origine préconisée par Iveco
- Ival tient à la disposition de ses clients toute la gamme de pièces et services pour la maintenance et l'équipement des véhicules Iveco, avec les conseils et l'expertise technique du constructeur.

CITROËN

Nouvelle C4, avec un "C" comme Crossover

La nouvelle C4 ne garde de C4 que le nom, elle se transforme en une sorte de SUV Berline, en croisant les genres. Citroën vient de dévoiler la nouvelle C4 qui devient un #Crossover, à mi chemin entre les C4 et C4 Cactus, remplacés ensemble d'un seul coup. A l'avant, on retrouve l'esprit du C4 Cactus avec le dessin des feux en deux parties, 3 si l'on ajoute les antibrouillards. Le capot et la calandre, font rappeler davantage la C4. De profil et à l'arrière, cette dernière née de Citroën fait penser à la Honda Civic, mais avec plus de hauteur. Il s'agit d'un crossover qui s'inspire de plusieurs segments. A l'intérieur, la touche des nouvelles Citroën est tout de suite reconnue, à la fois épurée et high tech. On y retrouve notamment un grand écran central et un deuxième écran juste en face du conducteur, consacré à l'instrumentation 100 % digitale. L'affichage tête haute est aussi de la partie. Citroën a clairement choisi l'originalité avec cette nouvelle C4, comparer au classicisme de l'actuelle, un choix risqué mais parfaitement dans l'air du temps, surtout chez la marque aux chevrons.

YOUCEF NEBBACHE

La disponibilité des voitures reportée jusqu'en 2021

Dans un entretien accordé au quotidien algérien *Echorouk*, l'ancien président de l'Association des concessionnaires automobiles multi-marques (Acam), Youcef Nebbache, a admis le bien-fondé des propos du ministre Ferhat Aït Ali concernant le cahier des charges à venir. Néanmoins, cela prendra du temps, nuance-t-il. Par conséquent, le véhicule importé verra son entrée sur le marché national reportée jusqu'en 2021.



Ce sera le cas, explique l'orateur, même si le cahier des charges sera prêt en

juillet. Il faut bien se rendre à l'évidence : le dossier d'importation, la passation des commandes et l'arrivée des navires prendront du temps. L'obtention des licences ne sera également pas rapide ; ni la mise en place de la liste des concessionnaires. Selon les déclarations

du M. Nebbache, la publication du nouveau cahier des charges régissant l'importation de voitures ouvrira la porte à tous ceux qui souhaitent entrer dans le domaine, mais à condition de faire preuve d'intégrité et de transparence, car toute personne qui ne remplit pas la condition

d'intégrité est aujourd'hui en prison. L'intervenant a souligné que le processus d'importation est au point mort depuis longtemps. Le nombre de concessionnaires en 2015 équivalait à 150 concessionnaires, et aujourd'hui il ne dépasse pas quelques dizaines. L'interlocuteur du média arabophone signale par ailleurs, que la liste des concessionnaires en cours de route comportera de nouveaux noms.

Youcef Nebbache demande l'accélération de la publication du cahier des charges. À propos du décret organisant les activités d'importation voitures d'occasion (moins de 3 ans), il se questionne : Quelle est la raison du retard dans la publication du décret ? D'autant plus que cela n'entraînera pas une saignée des réserves de change. Les Algériens importeront ces voitures avec leur propre argent.

BAIC ALGÉRIE

La D20 Coupé disponible à 1.720.000 DA

Dans une mise à jour de la grille tarifaire de la gamme Baic commercialisée par Baic Algérie, pour le mois de juin 2020, le tarif du modèle Baic D20 coupé affiche une hausse de 150.000 DA, ainsi elle est désormais proposée au prix de 1.720.000 DA, au lieu de 1.570.000 DA, et avec un délai de livraison de 45 jours. Côté équipements, la Baic D 20

coupé dispose d'une climatisation manuelle, Radio CD MP3, des vitres électriques avant et arrière, 2 airbags, ABS et EBD en plus d'un régulateur de vitesse.

Baic Terralord 4x4 disponible à 7.200.000 DA

BAIC Algérie annonce la disponibilité de son pick-up double

cabine monté au niveau de l'usine de Batna et arborant le logo de la nouvelle marque locale BAIC Bladi (BB), le Terralord, dans sa version 4x4, au prix de 7.200.000 DA, avec un délai de livraison de 45 jours. Le pick-up Terralord est équipé d'un moteur Diesel 4 cylindres 2.5 L Turbo fourni par Isuzu, développant une puissance de

140 ch et 340 Nm de couple, associé à une boîte de vitesses manuelle ou automatique. Il est proposé avec une caméra de recul à 360 degrés pour faciliter le stationnement, des capteurs de stationnement, des vitres électriques, une sellerie en cuir, des sièges chauffants, un écran tactile 8 pouces et 06 airbags.

NON-RESPECT DU CODE DE LA ROUTE ET DES RÈGLES DE CONFINEMENT 10.258 motos en fourrière

Les services de police ont procédé entre mars et mai 2020 à la mise en fourrière de 10.258 motos pour non-respect du code de la route et des règles de confinement, a indiqué dimanche un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale. La DGSN a assuré, dans son communiqué, qu'elle ne ménagera aucun effort pour protéger l'ensemble des usagers de la route en intensifiant ses actions de sensibilisation de proximité à travers tous les canaux de communication disponibles, notamment son site internet, ses pages Facebook et Twitter et son espace radio.

Appelant les citoyens à respecter les règles préventives régissant la circulation des personnes dans cette conjoncture sanitaire, la DGSN rappelle que ses services restent mobilisés jour et nuit pour veiller à la stricte



application des mesures préventives contre la propagation de l'épidémie de la Covid-19 et contribuer aux efforts de protection de la santé publique.

Covid-19 : Le port de la bavette dans la voiture personnelle ne serait plus obligatoire

Selon une directive du Premier ministre, il semblerait que la nécessité de porter une bavette de protection contre le coronavirus soit remise en cause en ce qui concerne les véhicules personnels.

Le Premier ministre a en effet souligné l'absence d'obligation du port de la bavette à bord des véhicules personnels. Cette mesure ayant fait couler beaucoup d'encre et fait beaucoup de victimes contraintes de payer des amendes faramineuses, serait donc levée dans le cas de la voiture de Monsieur Tout le Monde. Les agents de sécurité gagneraient à se rabattre sur les piétons qui, quand ils portent le masque, l'utilisent en guise de soutien-menton.

Transport : nécessité de développer le réseau ferroviaire parallèlement au réseau routier

Le ministre des Travaux publics et des Transports, Farouk Chiali, a affirmé, à Alger, l'impératif de développer le réseau ferroviaire parallèlement au réseau routier au service de la croissance de l'économie nationale.

"La croissance économique passe par le développement des routes et des moyens de transport", a déclaré le ministre devant les membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat du projet de loi portant règlement budgétaire 2017, présidé par Tarek Tridi, président de la commission et en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar.

Les réseaux des transports ferroviaires et routier "doivent être complémentaires, aussi bien en termes de réalisation que de leur extension aux différentes régions du pays et ce au service d'une économie et d'un développement harmonieux", a-t-il dit.

Concernant la réévaluation des projets, M. Chiali a précisé que "dans certains cas, les études techniques sont inappropriées" et dans d'autres ca "les projets sont volontairement sous-évalués pour en obtenir l'aval, puis les coûts sont revues à la hausse lors de la réalisation, car les données préliminaires ne correspondaient pas à la réalité, compliquant davantage l'opération de leur réévaluation". "Cette opération est en recul ces dernières années, d'autant que le ministère s'attèle à la réduire davantage, à travers l'élaboration d'études plus réalistes", a ajouté le ministre, soulignant que "réévaluer les projets, au fil du temps, de 10 à 15 % est raisonnable, ce qui n'est pas propre uniquement à l'Algérie, mais ce qui est inadmissible, c'est la réévaluation faible des projets dans certains cas". S'agissant du projet de loi portant règlement budgétaire 2017, le ministre a indiqué que le secteur des travaux publics avait bénéficié dans le cadre du budget d'équipement pour l'exercice 2017 de 49,29 milliards DA en tant qu'autorisation de programme (nouveau programme et réévaluation). Quant aux crédits de paiement, il a bénéficié de 288,71 milliards DA, la moyenne de consommation des crédits de paiement étant de 275,01 milliards DA, soit 96 %.



Les "crédits de paiement s'élèvent à 110,53 milliards de dinars, auxquels s'ajoutent 82 milliards de DA du solde restant de l'année 2016", a fait savoir le ministre, relevant que "l'enveloppe financière consommée des crédits de paiement de 2017 a atteint 86,79 milliards de DA, soit 45 %".

Pour ce qui est du budget de fonctionnement du secteur, les crédits accordés s'élèvent à 29,41 milliards DA, dont 27,11 milliards DA consommés, soit 92,18 %. Evoquant les données relatives aux différents projets approuvés ainsi qu'au lancement et à la réception des infrastructures en 2017, M. Chiali a affirmé que "le secteur des Travaux publics a validé la réhabilitation de 153 kilomètres de routes et la consolidation d'ouvrages d'art, outre la réalisation de 37 kilomètres de route et d'ouvrage d'art à l'aéroport d'Oran et de 2 autres projets aéroportuaires".

Par ailleurs, plusieurs de projets ont été lancés dont la modernisation du réseau routier sur une longueur de 274 kilomètres, la réalisation de 63 ouvrages d'art, la réhabilitation du réseau routier (400 km) ainsi que la construction de 162 km de route nationales (RN) et de 17 km de chemins de wilaya avec la réalisation de deux parties (terrestre et maritime) à Chlef.

S'agissant de la réception des infrastructures, l'année 2017 a été marquée par la réception de 172 km de rocadés et de voies rapides interwilayas en plus de la réalisation de 212 km de projets de modernisation des routes, 84 ouvrages d'art, 405 km de RN et 66 km de chemin de wilaya.

Il a été procédé durant la même

année, précise le ministre, à la "réception de projets de réhabilitation de plusieurs axes dont 1.082 km de RN, 337 km de chemins de wilaya et 487 km de chemins communaux, en sus de la maintenance de 67 ouvrages d'art et la réception de 4 projets maritimes aux ports d'Oran, d'Arzew et de Ténès, en plus de 8 projets aéroportuaires à Tébessa, Oran, Chlef, Sétif et El-Bayadh, outre la réception d'un siège de la direction des Travaux publics et de 20 divisions territoriales".

En ce qui concerne le secteur des transports, il a été procédé, poursuit-il, au "lancement des projets de réalisation de 7 km de voies ferrées et de dédoublement de 177 autres voies ferrées en sus de la réception de 127 km de nouvelles voies, 14 km de lignes ferrées et de l'électrification de 14 km de voie ferrée".

Aussi, 13,74 km de tramway ont été réceptionnés en plus du tronçon Arzew-Arzew ville sur une distance de 7 km.

Le ministre a également rappelé la réception de la voie ferrée Thenia-Tizi Ouzou et la mise en service de voie ferrée entre Saïda et Moulay Slissen (120 km), outre l'électrification de 14 km entre Tizi-Ouzou et Oued-Aïssi.

Par ailleurs, et au sujet du développement des indicateurs principaux du secteur des Travaux publics et des Transports en 2017, M. Chiali a fait savoir que "le réseau routier est passé de 126.900 km en 2016 à 127.371 km en 2017 soit une augmentation de 471 km".

En matière de transport aérien, une augmentation de 80,09 % a été enregistrée dans le nombre de voyageurs et de 10,06 % concernant le transport de fret par rapport à l'an 2016.

S'agissant du transport maritime, le premier responsable du secteur a relevé une augmentation de 15,68 % en matière de transport des voyageurs contre une baisse de 6,69 % pour le transport de fret par rapport à 2016.

A propos des transports ferroviaires, une hausse de 14,03 % est enregistrée par rapport à 2016 en matière de transport des voyageurs et une hausse de 14,89 % pour le transport de fret.

Lors de l'examen du projet de loi, les membres de la commission ont fait part de leurs observations et préoccupations, ayant porté essentiellement sur le retard accusé dans les projets, la qualité et les coûts de réalisation, la réévaluation des projets, l'état détérioré des routes, le retard dans la réception des centres de péage pour l'autoroute est-ouest et de la fixation des tarifs d'accès à cette autoroute, outre la question relative au non remplacement du goudron par le béton armé dans la réalisation des routes.

Ils ont également évoqué la question du rapatriement du reste des Algériens bloqués à l'étranger, après la suspension du trafic aérien, suite à la propagation de la Covid-19, l'incidence des augmentations des prix du carburant sur les tarifs du transport et le retard dans l'activation du permis de conduire à points.

Dans sa réponse aux membres de la commission, le ministre a promis l'installation d'un groupe de travail au niveau de son département ministériel chargé d'examiner toutes leurs observations et préoccupations, précisant qu'ils recevront toutes les réponses nécessaires, une fois le travail du groupe terminé.

ALGER, NOUVELLES INFRASTRUCTURES À LA PROMENADE DES SABLETTES

Une plage artificielle et de multiples espaces de loisirs



Le wali d'Alger, Youcef Cherfa, a annoncé qu'une plage artificielle et de multiples structures et espaces de divertissement et de loisirs, seront ouverts au niveau de la promenade des Sablettes.

Ces nouveaux espaces sont prévus dès l'ouverture de la saison estivale pour l'année 2020. Dans une déclaration à la presse en marge d'une visite de terrain au lac de Réghaia, en compagnie du ministre des Ressources en eau, Arezki Berraki et de la ministre de l'Environnement et des Énergies renouvelables, Nassira

Benharrats, M. Cherfa a précisé qu'"après l'annonce de l'ouverture de la saison estivale, la promenade des Sablettes connaîtra l'ouverture de grands espaces de divertissement sur une superficie de 4 kilomètres, dont une plage artificielle".

Après "la levée totale du confinement et l'annonce d'ouverture de la saison estivale, toutes les structures de loisirs seront ouvertes dans la wilaya d'Alger, y compris les espaces publics tels le jardin d'essais d'El-Hamma et les forêts de divertissement", a-t-il affirmé.

Il a en outre indiqué que la promenade des Sablettes s'ouvrira un nouveau look après les récents travaux

d'élargissement, en permettant aux habitués de cet espace de profiter de plus de structures de restauration et de divertissement, outre l'existence de grands parkings au profit d'un plus grand nombre de visiteurs.

M. Cherfa a également fait état de l'ouverture, fin 2020, d'un "port de divertissement et de loisirs au niveau des Sablettes, qui permettra aux habitués de ces lieux de profiter du front de mer de cette promenade donnant sur la Méditerranée".

Il a souligné dans ce cadre que "ledit port connaîtra la fréquentation des bateaux de plaisance et des navires de transport maritime, en sus d'autres activités tels les sports nautiques.

MILA, STOCKAGE DES CÉRÉALES ET DES LÉGUMINEUSES

Hausse à 2,3 millions de quintaux

La capacité de stockage des céréales et des légumineuses dans la wilaya de Mila est passée, au titre de la saison agricole 2019-2020 à 2,3 millions de quintaux, a appris l'APS auprès du directeur local de la Coopérative de céréales et de légumes secs (CCLS), Ismail Louab.

Ce responsable a indiqué à l'APS que "suite à la mise en service du complexe de stockage d'une capacité de 500.000 quintaux dans la commune de Telegma et la location des silos relevant des minoteries publiques dans les communes de Grarem-Gouga, Tadjnanet, Oued el-Athmania et Ferdjioua totalisant 500.000 quintaux, la capacité de stockage dans la wilaya est passée de 1,3 million de quintaux l'an dernier à 2,3 millions de quintaux actuellement".

Les capacités de stockage actuelles suffisent amplement aux récoltes des producteurs de la wilaya de Mila et allègent la pression sur les silos, a-t-il ajouté avant de faire savoir qu'en plus



des 35.000 engins mobilisés pour la campagne moisson-battage, tous les moyens humains et matériels sont réunis depuis le début du mois juin pour assurer le transfert et le stockage de la récolte dans les différents points désignés à cet effet dans la wilaya.

Concernant les mesures prises pour lutter contre la propagation du coronavirus dans les différentes infrastruc-

tures de la CCLS, M. Louab a indiqué que "tous les équipements de protection ont été mis à la disposition des employés en plus de la désinfection régulière des structures et l'instauration rigoureuse de la distanciation physique".

APS

TLEMCCEN

Saisie de plus de 33 kg de kif traité

Les éléments de la Sûreté de daïra de Beni-Boussaïd à Tlemcen ont saisi 33,6 kg kif traité dans la commune de Sidi-Djillali. L'opération a été exécutée avec succès suite à l'exploitation d'informations faisant état de la préparation par certains individus de l'introduction d'une quantité de kif à partir du village frontalier d'El-Abed pour l'acheminer vers Maghnia. L'embuscade tendue par les éléments la Sûreté de Beni-Boussaïd a permis l'arrestation de deux personnes âgées de 22 et 24 ans avec en leur possession 28,5 kg de kif traité.

Une autre quantité de drogue estimée à 5,1 kg a été découverte au domicile de l'un des trafiquants en plus d'une moto utilisée pour transporter la marchandise prohibée.

Les personnes arrêtées ont été présentées lundi devant le procureur de la République de Maghnia avec comme chef d'inculpation le trafic de drogue et appartenance à un groupe criminel organisé spécialisé.

ILLIZI

La glaréole à collier observée pour la 1^{re} fois dans le Tassili N'ajjer

La glaréole à collier a été observée pour la première fois dans la région du Tassili N'ajjer, lors d'une récente sortie d'observation des oiseaux migrateurs par une équipe d'ornithologues de la Conservation des forêts de la wilaya d'Illizi.

Ce volatile migrateur rare a été observé au niveau d'un lac de la région de Tinemri, une première dans la wilaya d'Illizi, par une équipe d'observation ornithologique.

D'une longueur de 20 à 25 centimètres et doté d'un bec court et épais, avec un plumage brun et une tache jaunâtre à la gorge délimitée par un fin liseré noir, la glaréole à collier est un oiseau rare et en voie d'extinction, au vu de la réduction notable de sa population au fil des ans.

La conservation des forêts de la wilaya d'Illizi a recensé plus de 20 espèces d'oiseaux migrateurs, dont le Traquet noir, la Cigogne blanche et l'Aigrette grise, au niveau de différentes zones humides et plans d'eau dans le Tassili N'ajjer.

APS

TERRES AGRICOLES SAHARIENNES

L'Office de développement de l'agriculture industrielle bientôt opérationnel

Les vastes superficies agricoles du Sud algérien peuvent assurer des productions très volumineuses en fruits et légumes non capables d'inonder le marché national et, bien sûr, dégager des quantités appréciables pour les exportations.

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Chérif Omari, a annoncé que l'Office national pour le développement de l'agriculture industrielle dans les régions sahariennes sera bientôt opérationnel, ce qui permettra, à l'aide de la technologie satellitaire, de déterminer les capacités de production dans le Sud pour une exploitation durable et une production agricole renforcée. Dans une déclaration à la presse en marge d'une journée d'étude sur l'utilisation des applications de la technologie satellitaire dans le domaine de l'agriculture dans les régions du Sud et les Hauts-Plateaux, tenue en présence du ministre délégué chargé de l'Agriculture saharienne et des Montagnes, Foued Chehat, de cadres et d'experts de l'Agence spatiale algérienne (Asal), de directeurs d'instituts techniques, du directeur du Bureau national d'études pour le développement rural (Bneder) et du directeur général des forêts, Omari a précisé que cette rencontre visait à "définir une feuille de route sur l'exploitation des applications des technologies satellitaires (images, cartes et autres données) pour déterminer les périmètres agricoles devant abriter les grands projets en matière d'agriculture industrielle dans ces régions". Faisant suite aux décisions du gouvernement relatives à l'accompagnement du ministère de l'Agriculture dans la stratégie de modernisation du secteur et de développement de l'agriculture industrielle dans le Sud, cette réunion est l'occasion de discuter des applications satellitaires permettant d'améliorer le système de numérisation du secteur, notamment en ce qui concerne le recensement du cheptel (bovin, ovin, caprin et camelin), du foncier agricole et des produits agricoles, l'impact des

incendies, "l'identification des pâturages et des points d'abreuvement et bien d'autres domaines concourant au renforcement de la production agricole nationale", a-t-il soutenu.

Le ministre a fait savoir qu'il sera procédé, lors de cette rencontre de coordination avec l'Asal, à "la préparation d'un atelier national auquel plusieurs secteurs prendront part et qui sera consacré à toutes les applications numériques disponibles et à leur actualisation, outre la mise au point d'autres applications, en vue de cristalliser une vision claire sur les capacités existantes et les modalités de leur exploitation durable". Après avoir indiqué que l'Algérie dispose de trois satellites, le directeur général de l'Asal, Azzedine Oussedik a affirmé que ces techniques de pointe, consistant à prendre des images et des données géographiques précises de l'espace saharien, "devront contribuer, dans une large mesure, au développement de l'agriculture saharienne". Ces images satellites prises de ces régions enclavées du pays constituent, selon Oussedik, un outil d'aide à la prise de décisions par les responsables, d'autant qu'elles fournissent des informations précises sur la concentration des eaux souterraines et délimitent les terres agricoles cultivables. Cette "technique est à même d'assurer des cartes thématiques d'une importance capitale pour exploiter de vastes surfaces sahariennes en agriculture", a fait savoir Oussedik, précisant que l'Asal accompagne les différents secteurs, et à leur tête, l'agriculture, les ressources en eau et l'énergie pour délimiter ces régions par l'imagerie satellite.

Encourager l'industrie de transformation agricole dans le Sud pour réduire la facture d'importation

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Chérif Omari, les décisions du dernier Conseil des ministres portant interdiction de l'importation des produits agricoles pendant la saison de cueillette et encouragement des industries de transformation agricole pour réduire la facture des importations, notamment en cette conjoncture financière induite par la pandémie du nouveau coronavi-



rus et la baisse des prix du pétrole. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné lors de la réunion du Conseil des ministres l'interdiction totale de l'importation des produits agricoles pendant la saison de cueillette afin de protéger la production nationale. Une décision, qualifiée par le ministre de l'Agriculture, sur les ondes de la Radio nationale, de "mesure incitative à même d'encourager l'agriculteur algérien à augmenter sa production". "Il y a une forte dynamique dans la production et la décision d'interdiction de l'importation (des produits agricoles pendant la saison de cueillette), permettra aux agriculteurs d'élargir leurs investissements", a-t-il relevé. L'interdiction de l'importation de certains produits est une décision qui permettra de booster l'industrie de transformation agricole, de promouvoir les exportations et d'ériger le secteur de l'agriculture en contributeur à la diversification des sources de revenus, notamment dans le contexte de la situation financière induite par la baisse des prix du pétrole et les répercussions de la pandémie de coronavirus sur les échanges, a précisé le ministre. Lors du Conseil des ministres, le ministre du Commerce avait présenté un exposé sur la situation des importations des produits agricoles et les mesures prises par son département pour protéger la production agricole nationale, comme celle d'élargir la liste des produits soumis au Droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) et de soumettre l'activité d'importation au principe de spécialisation et de souscription au cahier des charges. La deuxième décision, qualifiée par Omari de "stratégique", consiste en la création de l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes.

L'Office permettra de "développer les cultures industrielles stratégiques sur les terres sahariennes, notamment le maïs, et les industries sucrière et oléagineuse afin de réduire leur importation progressivement".

L'Office, dont le siège sera établi dans le sud du pays, se chargera d'accompagner les porteurs de grands projets d'investissements agricoles structurés qui permettent de développer les cultures industrielles stratégiques. Dans ce sens, M. Omari a fait état de "projets à lancer à travers cet Office lors de la prochaine saison agricole", précisant que "la mouture du cahier des charges qui est prête vise à protéger les droits de l'État et des investisseurs et de définir leurs obligations à l'égard de l'Office".

Des concertations seront organisées avec les investisseurs concernés dans les prochains jours pour convenir de "certains détails", a-t-il indiqué.

Par ailleurs, le ministre de l'Agriculture a prévu pour cette saison agricole une récolte abondante qui avoisinera celle de la précédente saison, estimée à près de 56 millions de quintaux. La campagne moisson-battage a débuté le 12 avril dernier au Sud et depuis quatre jours dans les régions du nord, a-t-il rappelé soulignant que d'après les premiers indicateurs, la production verra une hausse importante. Cette abondance, explique le ministre, est "le résultat des pluies enregistrées durant les mois de mars et d'avril et de l'amélioration de l'encadrement technique et autres facteurs qui aident à la production et à la productivité, à l'instar de la contribution de la commission nationale de suivi de la campagne et du rôle efficient des banques, des agences d'assurances, de l'Office national des céréales, des instituts agricoles et autres".

R. E.

CRISE SANITAIRE DU CORONAVIRUS

Sonatrach opte pour la technique de visioconférence

La direction générale de la Sonatrach a décidé de "généraliser le recours à la technique de visioconférence, dans le cadre de la reprise graduelle des activités au niveau des structures du groupe", a indiqué son directeur de la communication, Mounir Sakhri. Cette technique qui a été largement utilisée durant le confinement sanitaire imposé par les pouvoirs publics face à la pandémie de la Covid-19, a

démonstré "ses avantages et prouvé son efficacité", précise le responsable. A ce propos, Sakhri a fait état de plus de 3.000 réunions tenues à distance, durant les trois derniers mois soit 22.250 heures de travail via téléconférences (conférences téléphoniques) et 18.400 heures de travail en visioconférence.

Selon le même responsable, cette technique a été également utilisée au

niveau des écoles et des établissements de formation relevant de la Sonatrach, où des sessions de formation virtuelle ont été organisées et sanctionnées par la formation de plus de 1.750 stagiaires en 7.830 heures. Dans le même sillage, le directeur de la communication a indiqué que 723 sessions de formation individuelle sanctionnées par un diplôme ont été parachevées en 3.300 heures, depuis

le lancement du e-learning. Par ailleurs, Sakhri a affirmé que "l'adoption de telles techniques dans les activités journalières consacre la politique de la rationalisation des dépenses de la société en termes de coûts de déplacements et de réunions, de même qu'elle prouve l'efficacité de la politique de numérisation appliquée par la Sonatrach".

R. E.

BRAZZAVILLE

Brazza sera-t-il déboulonné ?

Dans la grande cour du prestigieux Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza construit en marbre ouvert au public depuis 2006 se dresse une imposante statue de l'ancien explorateur que l'historien de Fulbert Kombo veut voir être déboulonnée.

Les manifestations liées à la mort de l'Afro-Américain Georges Floyd n'ont pas atteint le Congo. Mais la question se pose de la destruction ou de la conservation de la statue de Pierre Savorgnan de Brazza, fondateur de la ville de Brazzaville il y a 140 ans. Cet explorateur français d'origine italienne est traité de pillier par certains Congolais qui pensent qu'il n'a pas sa place dans le pays ; alors qu'il passe aux yeux de ceux qui le défendent comme "un humaniste" et représente à lui seul une part importante de l'histoire du Congo. Dans la grande cour du prestigieux Mémorial Pierre Savorgnan de Brazza construit en marbre ouvert au public depuis 2006 se dresse une imposante statue de l'ancien explorateur que l'historien Fulbert Kombo veut voir être déboulonnée. Il ne comprend pas pourquoi Brazza est le seul homme de l'époque coloniale vénéré au détriment des résistants. "La statue de Pierre Savorgnan de Brazza



n'a pas sa place ici à Brazzaville, étant donné qu'il fait partie de ceux qui ont facilité la colonisation ; donc il a été l'un des facilitateurs de pillage des ressources de notre République. Nous avons des grands hommes (essentiellement des résistants) qui ont marqué l'histoire de ce pays : Mabilia Mâ Nganga, André Grenard Matsoua, les Rois Makoko et Maloango

n'ont pas de statues", dénonce M. Kombo. Directrice du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazzaville, Béline Ayessa, pense que "détruire la statue de l'explorateur ou ternir l'image de cet homme signifie simplement renier l'histoire du pays". "Je pense que Savorgnan de Brazza a marqué de façon exceptionnelle une page importante de notre histoire. Et cette his-

toire a permis de créer des liens séculaires entre notre pays le Congo, au-delà la sous-région Afrique centrale, l'Europe et le monde", livre-t-elle. La colonisation a laissé de mauvaises traces quelque part certes, mais casser les statues des colonisateurs signifie "jeter le bébé et l'eau du bain", conclut Béline Ayessa.

CÔTE D'IVOIRE

L'opposition demande une prolongation de la période d'enrôlement

Dénonçant des "dysfonctionnements", le PDCI demande l'allongement de deux semaines de la campagne de révision du fichier électoral. Selon le parti d'opposition, l'opération de révision de la liste électorale, débutée le 10 juin, et qui doit s'achever officiellement le 24 juin, est perturbée par la crise sanitaire et des "lourdeurs" administratives. Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire estime qu'il faut corriger les "lourdeurs et les hésitations" qui entravent le bon déroulé de l'opération d'enrôlement, qui concerne cinq millions de nouveaux électeurs. Le PDCI demande du temps, plus de

temps. En cause : l'isolement du Grand Abidjan et la difficulté pour les cadres du parti d'obtenir des laissez-passer afin de se rendre à l'intérieur du pays et mobiliser leurs soutiens, ou encore des lenteurs dans la délivrance des documents administratifs requis pour les inscriptions. "Nous avons perdu un temps important, à partir du moment où la CEI met la date du 10 au 24, en deux semaines, avec toutes les lenteurs occasionnées. Nous demandons, simplement, de rallonger cette période, pour que les Ivoiriens puissent s'inscrire tranquillement sur la liste électorale, et que cela se fasse sans rush",

explique Jean-Louis Billon, secrétaire exécutif du PDCI. Porte-parole du FPI, César Etou indique à RFI que le parti de Laurent Gbagbo va adresser la même demande à la Commission électorale indépendante, et ce d'ici lundi. Il dénonce également des dysfonctionnements et évoque plusieurs machines nécessaires au processus d'enrôlement qui seraient "tombées en panne". Du côté du RHDP, cette demande de l'opposition est perçue comme un constat d'échec : "Ils prennent conscience de leur retard", juge un membre du parti présiden-

tiel. Comment la CEI va réagir à cette requête : va-t-elle accepter l'allongement de la période d'enrôlement ? En cas de refus, cela risque de cristalliser davantage la méfiance de l'opposition envers cette institution (alors que la Cour africaine des droits de l'Homme doit rendre bientôt une décision sur l'équilibre de sa composition).

AUSTRALIE

Le gouvernement victime d'une cyberattaque d'un "acteur étatique" ?

L'Australie serait la cible d'une vaste cyberattaque d'un "acteur étatique" qui vise les systèmes informatiques du gouvernement, d'administrations et d'entreprises, a affirmé vendredi son Premier ministre. Scott Morrison a organisé en urgence une conférence de presse à Canberra pour prévenir ses concitoyens des "risques spécifiques". Selon lui, "cette activité cible des organisations australiennes dans toute une gamme de secteurs, à tous les niveaux du gouvernement, de l'économie, des organisations politiques, des services de santé et d'autres opérateurs d'infrastructures stratégiques". D'après les médias australiens, la liste des suspects est très réduite, parmi les États ayant un savoir-faire dans ce domaine (en dehors des pays occidentaux, la Chine, la Corée du Nord, l'Iran, Israël ou la Russie). Ils regardaient du côté de la

Chine, qui a infligé en mai des droits de douane punitifs contre certaines exportations australiennes. Morrison avait dénoncé une diplomatie chinoise agressive et malhonnête. La télévision ABC a cité des "sources haut placées" confirmant que la Chine serait derrière ces attaques. Le gouvernement de Scott Morrison avait provoqué la colère de Pékin en appelant à une enquête internationale indépendante sur les origines de la pandémie de coronavirus, et en dénonçant une diplomatie chinoise agressive et malhonnête. La Chine a répliqué en déconseillant à ses ressortissants l'Australie comme destination pour le tourisme et les études, en menaçant d'autres représailles. Déjà l'an dernier, le Parlement et les partis politiques australiens s'étaient inquiétés d'une tentative d'ingérence d'une puissance étrangère dans le milieu politique.

La Chine avait alors été pointée du doigt même si, à aucun moment, son nom n'avait été nommé par le Premier ministre. Pékin avait aussitôt rejeté ces accusations, les qualifiant notamment de tissu de "mensonges, d'irresponsables et de diffamatoires". Quelques mois auparavant, l'ex-chef du contre-espionnage australien, Duncan Lewis, démissionnaire, avait accusé Pékin de vouloir "prendre le contrôle des milieux politiques via l'espionnage et l'ingérence". Scott Morrison a dit avoir informé l'opposition de ces attaques informatiques "malveillantes". Il n'a pas donné de détail technique, mais indiqué que les données personnelles des Australiens n'ont pas été dérobées et que beaucoup d'attaques avaient échoué.

Agences

BRÉSIL

Un acteur de séries nommé Secrétaire à la Culture

Mario Frías, 48 ans, acteur dans la telenovela pour adolescents *Malhacao* qui se déroule dans les années 90, sera le cinquième à occuper ce poste en 18 mois de présidence Bolsonaro. Jair Bolsonaro, a nommé vendredi soir un acteur de séries télévisées, Mario Frías, secrétaire à la Culture, un mois après la démission d'une autre star de telenovelas, Regina Duarte, sur fond de tensions avec le chef d'État. Il remplace l'actrice Regina Duarte qui avait démissionné à la suite de tensions avec le chef de l'État. Selon les médias locaux, elle aurait notamment refusé d'entreprendre la croisade culturelle contre les idées de gauche voulue par le Président. Elle-même avait déjà succédé à Roberto Alvim, limogé en janvier après avoir paraphrasé un discours de Goebbels. Elle avait été nommée pour réconcilier le gouvernement avec les "milieux artistiques".

Agences

FOOTBALL, MC ORAN

Réduction de 50 % des salaires des joueurs

Pas moins de 20 joueurs du MC Oran ont conclu un accord avec leur direction pour se désister de 50 % de leurs salaires tout au long de la période de l'interruption de la compétition, a-t-on appris dimanche de ce club de Ligue 1 de football.

Néanmoins, 7 autres éléments campent toujours sur leur position de ne faire aucune concession à leur direction qui fait face à d'énormes problèmes financiers, a ajouté la même source. Les "négociations avec les concernés se poursuivent pour les convaincre d'adhérer à cette démarche", a-t-on ajouté. N'ayant pas régularisé les salaires de ses joueurs depuis près de 7 mois, la direction du MCO a entamé un paiement partiel de ses protégés, tout en leur proposant de se désister de la moitié de leurs mensualités pendant cette période prolongée de l'arrêt du championnat à cause de la propagation du coronavirus (Covid-19), soit depuis la mi-mars dernier, rappelle-t-on. Le directeur général du club phare de l'ouest du pays, Si Tahar Cherif El



Ouezzani, multiplie d'ailleurs ses appels en direction des joueurs qui s'opposent à toute réduction de leurs salaires, les incitant à faire preuve de "compréhension", et ne se décourage pas de les voir enfin accepter sa proposition, explique-t-on encore de même source. Désigné à ce poste l'été dernier sur insistance des autorités locales, l'ancien international algérien ne cesse de se plaindre des difficultés financières énormes auxquelles il fait face depuis le début de cet exercice. Cherif El Ouezzani estime que l'apport des sponsors et des autorités locales s'avère insuffisant pour assurer un bon fonctionnement de son club, dont la masse salariale est estimée à près de 25 millions de dinars. Raison pour laquelle il milite depuis plusieurs mois pour l'affiliation de son club à une entreprise publique. Une revendication

qu'il a réitérée jeudi dernier, lors de la réunion ayant regroupé à Oran le président de la Ligue de football professionnel, Abdelkrim Medouar, et les présidents et représentants des formations de l'ouest du pays évoluant dans les deux premiers paliers. Par ailleurs, le staff technique des Hamraoua a décidé de promouvoir pas moins de 5 joueurs de l'équipe de la réserve, dont le championnat a été officiellement arrêté, en prévision de la saison prochaine. Il s'agit de Nadir Araba, Hamza Benaïda, Réda Kada, Nawfal Bendida et Mohamed Amour, annonce-t-on de même source, notant que cette action vise à protéger les pépites du club après que ce dernier ait vu ses meilleurs jeunes chipés par d'autres formations durant chaque intersaison.

LIGUE 1 FRANÇAISE

Belmadi convoité par des clubs du Top 5

Le sélectionneur de l'Algérie, Djamel Belmadi, dont le contrat court jusqu'en 2022, a reçu des offres de clubs du Top 5 de la Ligue 1 française de football, croit savoir le journaliste Jonatan MacHardy, consultant de RMC. "Belmadi en a eu des offres en championnat français. Ça, je peux l'affirmer. Il a eu des offres de clubs du Top 5 français. Ça ne s'est pas fait pour des négociations", a révélé le consultant dans l'émission *After Foot*.

Belmadi (44 ans) s'était engagé avec la Fédération algérienne en août 2018 en

remplacement de Rabah Madjer pour un contrat jusqu'à la Coupe du monde 2022 au Qatar. Pour sa première année sur le banc des Verts, l'ancien capitaine de la sélection a réalisé l'exploit de mener l'équipe nationale à la victoire finale lors de la Coupe d'Afrique des nations Can-2019, disputée en Égypte. Tout en qualifiant Belmadi de "très bon entraîneur", Jonatan MacHardy estime qu'il peut exercer au haut niveau. Mac Hardy répondait à Nouredine Bouachera, membre du comité directeur de l'Unecat, le Syndicat des entraîneurs

français. Bouachera a toujours dénoncé le manque de représentativité des entraîneurs d'origine maghrébine ou subsaharienne à des postes à responsabilité dans le football français en général et en Ligue 1 en particulier. La Ligue 1 française a été définitivement suspendue en raison de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). Le Top 5 du classement final de la saison 2019-2020 est composé, dans l'ordre, du Paris SG (champion), de l'Olympique Marseille, du Stade Rennais, de Lille OSC et de l'OGC Nice.

TOURNOI DE MONTAIGU (U-16)

L'Algérie confirme sa participation à l'édition 2021

La Fédération algérienne de football a confirmé dimanche l'engagement de l'équipe nationale des moins de 16 ans (U-16) au 48^e Mondial de Montauigu (Ouest de la France) prévu en 2021, suite à l'annulation de l'édition 2020 en raison de la pandémie de nouveau coronavirus.

"La Faf a été saisie par les organisateurs de ce tournoi, considéré comme l'un des plus relevés au monde, pour confirmer sa participation pour la prochaine édition qui aura lieu en 2021", écrit la Faf dans un commu-

niqué. Le tournoi de 2020 devait avoir lieu du 7 au 13 avril, avant d'être annulé par les organisateurs en raison de la pandémie de la Covid-19. L'équipe nationale algérienne des U-16 comptait sur ce tournoi pour peaufiner sa préparation en vue du tournoi de l'Union nord-africaine de football (Unaf) qui devait se jouer en juillet en Algérie, un rendez-vous qualificatif à la Can des U-17 et également reporté.

A Montauigu, la sélection nationale devait affronter dans le groupe A la France,

l'Argentine (détentrice du titre) et le Mexique. Le groupe B était composé de l'Angleterre, du Portugal, du Brésil et du Japon.

Les organisateurs ont programmé la prochaine édition du 30 mars au 5 avril 2021, avec la présence éventuellement des mêmes équipes et sur les mêmes stades vendéens, selon le Comité directeur du *Mondial Football Montauigu*.

ÉQUIPE NATIONALE

L'hôtel des Fennecs à Sidi-Moussa sera réceptionné en septembre

L'hôtel des Fennecs, réservé à l'équipe nationale de football au niveau du Centre technique national de Sidi-Moussa (Alger), sera réceptionné "vers le mois de septembre prochain", a indiqué la Fédération algérienne de la discipline dimanche sur son site. "Les travaux ont démarré il n'y a pas longtemps, mais ils ont bien avancé et l'hôtel devrait être réceptionné vers le mois de septembre prochain", a assuré la Faf, en précisant que le président Kheïreddine Zetchi a effectué une visite d'inspection sur le chantier il y a environ une semaine pour s'enquérir de l'état d'avancement des travaux. Il a saisi cette occasion pour demander aux ouvriers "d'accélérer la cadence" pour être sûr de finaliser le projet à la date convenue. Ces travaux de rénovation et de réaménagement sont destinés à moderniser cet hôtel, au point d'en faire "une vraie résidence cinq étoiles" qui mettra le capitaine Riyad Mahrez et ses coéquipiers dans les meilleures conditions possibles lors de leurs prochains regroupements à Alger.

FOOTBALL

La légende irakienne Ahmed Radhi décède du coronavirus

La légende du football irakien, Ahmed Radhi, est décédé dimanche à 56 ans de complications liées au nouveau coronavirus, a indiqué le ministre irakien de la Santé. Ahmed Radhi avait commencé par être hospitalisé à Bagdad il y a une semaine, après avoir été testé positif à la Covid-19. Mais il avait quitté l'hôpital jeudi, après que son état de santé se soit amélioré. Ce répit a été de très courte durée, puisqu'il a rechuté le jour même et réadmis au sein des services hospitaliers dans la foulée. Par la suite, Ahmed Radhi a été transféré par avion en Jordanie et l'annonce de son décès est intervenue quelques heures à peine après son évacuation. Dans une vidéo a priori filmée samedi et circulant sur les réseaux sociaux, Radhi peinait à respirer sur son lit d'hôpital, entouré de médecins. "Parfois, ce n'est pas facile de respirer, mais c'est normal", dit-il aux docteurs, la voix cassée. Légende du football irakien, Ahmed Radhi a été l'un des meilleurs buteurs de l'équipe nationale, avec qui il a inscrit le seul but de son pays en phase finale de Coupe du monde, en 1986, contre la Belgique (1-2). Il a aussi mené l'Irak jusqu'à la victoire lors des Coupes du Golfe en 1984 et surtout 1988, quand il avait été nommé footballeur asiatique de l'année. En 2006, il a fui l'Irak pour la Jordanie, alors que son pays plongeait dans des violences communautaires à la suite de l'invasion des États-Unis en 2003. Il était revenu l'année suivante pour une carrière en politique, devenant membre du Parlement, puis échouant aux élections de 2014 et 2018, quand il s'était présenté avec la liste *Alliance nationale*, une coalition de figures sunnites et chiites. L'annonce de sa mort a suscité le chagrin de nombreux fans de football, mais aussi dans les milieux sportifs irakien et jordanien. "C'est avec beaucoup de tristesse que nous pleurons notre compagnon, la légende de nos fans, l'athlète inégalé et fils de l'Irak, Ahmed Radhi", a déclaré le ministre irakien du Sport, Adnan Dirjal, lui-même ancien grand nom du football irakien. Pour Ali Al-Husseïn, à la tête de l'Association de football jordanien, le monde a perdu "une star du sport que nous chérissions et dont nous étions fiers".

ENREGISTREMENT SONORE

Pas de liberté provisoire pour Halfaia et Saâdaoui

Le directeur général de l'ES Sétif, Fahd Halfaia, et le manager de joueurs Nassim Saâdaoui, placés sous mandat de dépôt dans l'affaire de trucage présumé de matchs fuité par un enregistrement sonore, ont vu leur demande de mise en liberté provisoire rejetée par la chambre d'accusation de la Cour d'Alger, a appris

l'APS dimanche auprès d'une source proche du dossier. La Chambre d'accusation a confirmé la décision initiale prise par le juge d'instruction de la première chambre, le 7 juin, lors de la comparution des deux accusés au niveau du tribunal de Sidi-M'hamed (Alger). Saâdaoui est accusé d'atteinte à la liberté

d'autrui, diffamation et enregistrement d'appel téléphonique sans consentement, alors que Halfaia est accusé de trucage de matchs. Selon le procureur de la République près le tribunal de Sidi-M'hamed, les deux hommes encourent une peine allant de 2 à 10 ans d'emprisonnement.

**ESPRITS CRIMINELS :
UNITÉ
SANS FRONTIÈRES**



21h00



L'unité internationale d'intervention du FBI sillonne le monde pour sauver des citoyens américains portés disparus à l'étranger. Cette fois, deux amis et un jeune homme ont disparu alors qu'ils faisaient de l'écovolontariat dans une ferme en Thaïlande. Sur place, Jack Garrett, Mat Simmons et Mae Jarvis retrouvent leur ancienne collaboratrice, Clara Seger, interprète et experte en questions culturelles

**LE GRAND BÉTISIER
DES ANIMAUX**



21h00



Vous les réclamiez à cor et à cri ? Vos animaux préférés sont de retour, rien que pour vous, et ils vont assurer comme des bêtes pour faire kiffer toute la famille. Alors, adieu Pierrette et sa basse-cour, place aux lolcats les plus téméraires, aux loldogs les plus déjantés ou encore à de drôles d'oiseaux qui vont faire le show ! Tout de suite, ça va taper, ça va feinter, ça va chiner, avec des animaux bien décidés à tenir le premier rôle face à des enfants trop mignons et des maîtres complètement dépassés. Plus fort que la ferme en délire, plus dingue que le zoo en folie, le grand bêtisier des animaux c'est de l'humour sauvage qui va vous faire hurler de rire

**LA 32E NUIT
DES MOLIÈRES**



21h00



La 32e nuit des Molières est enregistrée au Théâtre du Châtelet, selon le contexte sanitaire actuel et diffusée pour la première fois depuis des années en première partie de soirée. Cet événement récompense le théâtre, public et privé, dans toute sa diversité et sa vivacité. La soirée distinguera ainsi, à travers 19 récompenses, les artistes et les spectacles les plus remarquables de la saison 2019/2020. Pour célébrer cette 32e Nuit des Molières, Marie-Sophie Lacarrau sera entourée de comédiens et d'artistes de tous bords. Temps fort de la scène artistique française, la Nuit des Molières témoigne de l'engagement de France 2 en faveur de la création théâtrale et du spectacle vivant

**CRIMES PARFAITS
POUR L'ÉTERNITÉ**



21h00



Le soir de son mariage, Iris, une jolie séductrice, est froidement assassinée par Mathilde, dont elle a ruiné la vie entière. Mathilde a soigneusement prémédité son crime, de façon à le maquiller en fuite suivie d'un suicide... mais pas assez soigneusement pour berner le commissaire Roche, en dépit de toutes les précautions qu'a prises la meurtrière



**LA SELECTION
DU MIDI LIBRE**

**OGM - MENSONGES
ET VÉRITÉS**



21h00



Depuis vingt ans, les OGM (organismes génétiquement modifiés), en particulier les plantes, ne cessent de s'étendre sur la planète dans le but d'améliorer les rendements de soja, maïs, coton, colza, riz, etc. Dix pays, sur les vingt-huit qui en cultivent, représentent à eux seuls 98 % de la superficie mondiale des cultures transgéniques, soit 11 % des terres cultivées. Aux États-Unis, où les premières plantations de soja transgénique ont été introduites en 1996, les OGM représentent environ 90 % des cultures de soja, de maïs et de coton. Selon leurs défenseurs, ils sont indispensables pour répondre aux besoins d'une population en forte croissance. C'est l'argument du géant du secteur

**ATTILA,
L'ÉNIGME DES HUNS**



21h00



On surnommait Attila le «Fléau de Dieu», disant de lui que là où son cheval passait, l'herbe ne repoussait pas. Il a régné à peine vingt ans, mais mille cinq cents ans plus tard, son souvenir demeure gravé au fer et au feu dans nos mémoires : il est l'une des figures du Diable, le Mal incarné. Pourtant, Attila et ces Huns dont il était le roi demeurent un mystère. On ne sait rien d'eux, ou presque. Depuis des siècles, historiens, archéologues et scientifiques émettent des hypothèses, échafaudent des théories. En vain. Même la langue que parlaient les Huns nous est inconnue. Mais une découverte archéologique sans précédent va peut-être lever un coin du voile

**LA FRANCE A UN
INCROYABLE TALENT**



21h00



On les a connus plus solidaires que jamais lorsqu'ils prônaient l'union sacrée pour dénicher les artistes les plus talentueux... Un temps désormais révolu ! Cette fois, Hélène Ségara, Marianne James, Éric Antoine et Sugar Sammy sont adversaires. Leur objectif : montrer leur détermination dans le cadre d'un affrontement sans merci. À la tête d'une formation qu'ils ont eux-mêmes constituée, les quatre jurés ont en effet réuni la crème des candidats de «La France a un incroyable talent» pour une bataille qui s'annonce mémorable. Vice, mauvaise foi, stratégie... tous les coups seront permis pour décrocher la victoire. En jeu : 100000 euros, qui reviendront au candidat désigné vainqueur

**LE SEIGNEUR
DES ANNEAUX :
LE RETOUR DU ROI**



21h00



Le voyage de la communauté arrive à sa fin. Après l'attaque du Gondor par Sauron, le royaume n'a jamais eu autant besoin de son roi. Aragorn trouvera-t-il la volonté d'aller vers sa destinée ? Gandalf et Theoden appellent les guerriers du Rohan à se joindre au combat. Malgré la dissolution de la communauté, chacun de ses membres, unis dans le but d'occuper Sauron et de donner à Frodon une chance d'accomplir sa mission, se lance dans la bataille. Quant à ce dernier, il doit compter de plus en plus sur Sam, qui le protège de Gollum - une épreuve pour sa bonté - et de l'anneau, qui réclame l'allégeance à Sauron

Fadjr	03h38
Dohr	12h50
Asr	16h42
Maghreb	20h13
Icha	21h55

MEURTRE DE KHASHOGGI

BOLTON ÉVOQUE LE "SOUTIEN" DE TRUMP AU PRINCE HÉRITIER SAOUDIEN

John Bolton, ex-conseiller à la sécurité nationale du Président des États-Unis Donald Trump, a publié un livre explosif dans lequel il revient sur l'épisode de l'assassinat du journaliste saoudien Jamal Khashoggi, tué et démembré en octobre 2018 dans le consulat d'Arabie saoudite à Istanbul.

L'ex-conseiller du Président américain revient notamment sur la décision du gouvernement américain de soutenir l'Arabie saoudite malgré les preuves accablantes à son encontre présentées à l'opinion publique mondiale.

"Avec les médias dans une frénésie écumante à la bouche, Trump a décidé de publier une déclaration de soutien sans équivoque à Mohamed ben Salmane, qu'il a essentiellement dictée à Pompeo. Le texte n'était absolument pas qualifié et risquait donc de nuire à Trump lui-même si les faits changeaient", explique Bolton.

"Le 20 novembre, jour de mon anniversaire, Trump voulait appeler Ben Salmane



pour lui dire que la déclaration allait sortir, disant : - Nous lui rendons un sacré service -, à savoir qu'il l'ait commis ou non, nous sommes aux côtés de l'Arabie saoudite", relate John Bolton dans son livre, ajoutant

que Trump "s'est tourné vers Pompeo au sujet de l'appel avec le prince héritier, et lui a dit - dis-lui que c'est une chose incroyable que je lui fais-".

Bolton affirme par ailleurs que Donald

Trump voulait publier la déclaration afin de distraire d'une polémique centrée autour de sa fille Ivanka. "Cela détournera l'attention d'Ivanka", aurait affirmé le Président des États-Unis, en référence à la polémique autour de l'usage par Ivanka Trump de son adresse email personnelle pour son travail à la Maison Blanche.

Critique de Mohamed Ben Salmane, Jamal Khashoggi a été assassiné en octobre 2018 alors qu'il s'était présenté au consulat saoudien à Istanbul pour renouveler son passeport. Sa disparition puis la confirmation de son assassinat avaient suscité l'indignation mondiale.

En juin 2019, la rapporteuse spéciale des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Agnès Callamard, avait appelé à l'ouverture d'une enquête de l'Onu contre Mohamed Ben Salmane, affirmant qu'il existe des "preuves crédibles" le liant au meurtre de Jamal Khashoggi.

DÉTACHEMENT DE L'ANP À TINDOUF

PLUS DE 3 TONNES DE KIF TRAITÉ SAISIÉS

Plus de trois (3) tonnes de kif traités ont été saisies dimanche par un détachement combiné de l'Armée nationale populaire (ANP) à Tindouf, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

"Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée et dans la dynamique des efforts soutenus visant à endiguer la propagation du fléau de narcotrafic dans

notre pays, un détachement combiné de l'Armée nationale populaire a saisi, le 21 juin 2020, une très grande quantité de kif traité s'élevant à 3 tonnes et 22 kilogrammes, et ce, suite à une patrouille de fouille et de recherche menée près de Oum-Laâchar, dans wilaya de Tindouf", précise la même source. Par ailleurs, un détachement de l'ANP "a arrêté, à Bordj-Badji-Mokhtar, 5 individus et saisi 5

groupes électrogènes et 3 marteaux-piqueurs servant dans les opérations d'orpaillage illécite", tandis que des gardes-côtes "ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de 57 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, à Oran".

De même, 9 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Bordj-Badji-Mokhtar et Tlemcen.

DEMANDE DE VISAS

L'ambassade d'Italie à Alger fixe la date de reprise

L'ambassade d'Italie en Algérie a annoncé hier la reprise du service des visas à partir du 28 juin prochain. "L'ambassade d'Italie à Alger, en collaboration avec son partenaire TLScontact, informe que, suite au déconfinement graduel qui est en cours en Algérie et en réponse aux demandes arrivées dans les dernières semaines, une reprise graduelle des activités de gestion de demandes de visa aura lieu à partir du dimanche 28 juin", a indiqué la représentation diplomatique italienne dans un communiqué publié hier. À partir de dimanche prochain, les centres visa TLScontact à Alger, Oran et Annaba accueilleront à nouveau les demandeurs de visa, mais, précise l'ambassade, la réception des dossiers sera limitée, dans un premier temps, à trois types de visa. Le premier est le visa "de long séjour pour motifs professionnels (travail autonome et subordonné)", le deuxième est "le visa de long séjour pour motifs familiaux (regroupement familial) et le dernier est le visa de retour qui est nécessaire dans le cas où la date de validité du titre de séjour est arrivée à expiration", précise l'ambassade. En ce qui concerne les visas de long séjour pour motifs d'étude, l'ouverture des rendez-vous ainsi que des informations supplémentaires seront fournies dès que possible, indique l'ambassade qui précise néanmoins que "la délivrance éventuelle d'un visa ne garantit pas automatiquement la possibilité d'entrée immédiate sur le territoire national, qui reste déterminée par certaines restrictions toujours applicables aux frontières par rapport aux catégories de personnes et les raisons de déplacement (motifs de travail dument prouvés et d'urgence absolue)". Enfin, pour les horaires d'ouverture et la prise de rendez-vous et autres renseignements avec les modalités de dépôt des demandes de visas, l'ambassade d'Italie recommande aux demandeurs de contacter TLScontact et à consulter son site internet (ambalgeri.esteri.it).

ASSOCIATIONS ESTUDIANTINES AGRÉÉES

Chitour rencontre les représentants

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Chems-Eddine Chitour, a rencontré hier à Alger les représentants des associations estudiantines agréées dans le cadre du dialogue et de la concertation avec les organisations syndicales et les associations estudiantines, a indiqué un communiqué du ministère. La rencontre tenue au siège du ministère a porté sur "la situation de l'université algérienne dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et le recours au télé-enseignement via les plateformes numériques", précise la même source. Les deux parties ont abordé "les moyens de clore l'année universitaire 2019-2020 et de préparer la rentrée universitaire 2020-2021 à la lumière des défis posés par la situation sanitaire dans le pays", ajoute le communiqué. La rencontre a été marquée par "une discussion riche et constructive entre le ministre et tous les représentants des associations estudiantines présentes sur les moyens de clore l'année universitaire actuelle, en réunissant toutes les conditions matérielles et les mesures préventives nécessaires à la réussite de l'opération", conclut la même source.

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

7 nouveaux décès, les contaminations en hausse

L'Algérie a enregistré 7 nouveaux décès de la Covid-19 durant les dernières 24 heures, portant à 852 le total des décès depuis le début de l'épidémie, selon le bilan quotidien du lundi 22 juin. Les décès ont été enregistrés à Sétif (2), Mascara, Batna, Annaba, Béjaïa et Djelfa. 149 nouveaux cas ont été recensés ces dernières 24 heures (140 la veille et 127 samedi) portant à 11.920 le total des cas positifs depuis l'apparition de l'épidémie en Algérie. Les guérisons ont augmenté de 137 nouveaux cas pour atteindre un total de 8.559 alors que 39 patients sont en soins intensifs (41 la veille).

ÉQUIPE NATIONALE DES LOCAUX Bougherra sélectionneur des locaux

L'ancien international algérien Madjid Bougherra a été désigné entraîneur de l'équipe nationale des joueurs locaux de football, a annoncé hier la Fédération algérienne de football. La désignation de l'ancien capitaine des Verts a été décidée par le président de la Faf et le bureau fédéral, en concertation avec le sélectionneur national Djamel Belmadi.